

Diasporas

actrices d'ouverture, de droits
et de codéveloppement





Journées Internationales des Migrants
2017-2019

Diasporas

Actrices d'ouverture, de droits
et de codéveloppement



FORIM



Sommaire

Introduction

DES OSIM AU FORIM, NAISSANCE D'UN RESEAU 7

Avant le FORIM, prémices d'une structuration des diasporas
Naissance d'un collectif original et ambitieux
Des objectifs en action(s)

LES JIM, UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE POUR MIEUX CONNAÎTRE LES MIGRATIONS 8

Un coup de projecteur sur les migrant-es et les migrations
Une journée décentralisée
Des thématiques approfondies
Des thèmes enrichis et des partenariats élargis

LE CONTEXTE MIGRATOIRE ACTUEL, L'APPROCHE DU FORIM 9

Les migrations, principe actif de l'humanité
Une réalité déformée
D'une préoccupation à une obsession
Accueillir, inconditionnellement
Et le FORIM ?

ENTRETIEN 11

Mackendie Toupuissant,
Président du FORIM

Synthèse

PARTICIPER AU CHANGEMENT DE REGARD SUR LES MIGRATIONS 13

Une présence et une existence fragiles 14

Les représentations, une affaire de mots
Des images brouillées
Une reconnaissance à géométrie variable

Construire ensemble une nouvelle approche 20

L'évolution lente mais certaine des représentations
Toucher du doigt les réalités des migrant-es
Faire entendre une autre parole, faire voir d'autres images

CONQUERIR, DÉFENDRE ET FAIRE VIVRE SES DROITS 26

Des personnes en quête de droit(s) 27

Trouver refuge : un droit fondamental mal assuré
Obtenir un travail : premier pas vers les droits ?
Des femmes à la conquête de leurs droits

Prendre place dans la cité 31

La même citoyenneté pour tous-tes ?
Engagement associatif : d'un droit, faire un tremplin

SE MOBILISER, AGIR, S'UNIR POUR ENRICHIR LES TERRITOIRES 36

Les transferts, une ressource de première importance 37

Des montants toujours très élevés
Des finalités qui évoluent

Les migrant-es, passeur-ses de culture et vecteur-rices de paix 42

La rencontre des différences, une confrontation féconde
L'action discrète des étudiant-es étranger-ères
La double culture des enfants adoptés

Les associations, opératrices de liens et leviers de changement 47

Agir, du désir aux projets
Des évolutions et des limites

Investir et entreprendre dans le double espace 53

Une approche qui s'affirme
Des freins, mais des solutions chemin faisant

Conclusion

LE PRIX MADIBA 58

REPENSER LE MONDE AVEC LES MIGRANT-ES 62

Chadia ARAB
Vice-présidente FORIM et membre du réseau IDD

Préambule



Qu'est-ce que cette publication ?

En 2000, l'ONU faisait du 18 décembre la Journée Internationale des Migrant-es (JIM). Depuis sa création en 2002, le FORIM met à profit cette date pour rappeler, affirmer, mettre en valeur l'inlassable engagement des diasporas pour améliorer la vie dans les territoires d'origine et d'accueil, mais également pour rappeler aux pouvoirs publics leurs engagements internationaux concernant les droits des migrant-es. S'il s'attache à accompagner et valoriser les projets des diasporas sur le long terme, la JIM lui donne chaque année l'opportunité de mettre davantage en avant les apports de ces diasporas. En révélant ainsi leurs actions, le FORIM contribue à changer le regard que la société porte sur les migrant-es, et à déconstruire des stéréotypes toujours très ancrés. À rebours d'une image souvent réductrice (ici, ce sont des professeur-ses ; là-bas, une manne financière), il rend ainsi plus visible un travail acharné mais méconnu, d'autant plus louable que le positionnement de ces personnes, à cheval entre deux pays, est parfois inconfortable voire instable.

Les forums décentralisés organisés dans le cadre des JIM permettent aux acteur-rices, sur l'ensemble du territoire, de prendre la parole et d'échanger expériences et réflexions, non seulement entre eux mais aussi avec leurs partenaires associatifs et institutionnels et avec les citoyen-nes.

A chaque édition, les membres du FORIM (COSIM, FOSIM) invitent des acteur-rices, des témoins et des bénéficiaires à se rencontrer et débattre de questions déclinant localement le thème défini au plan national : les investissements productifs des migrant-es en 2017, les questions liées à la citoyenneté en 2018, le renouvellement générationnel et thématique des actions en 2019. Leurs propositions, leurs idées, leurs revendications parfois, sont ensuite mises en commun lors d'une journée de restitution nationale. Cette publication se veut le reflet des discussions foisonnantes et très riches qui ont animé ces quinze JIM régionales et ces trois journées nationales de restitution.

Comment ce document a-t-il été conçu ?

La plupart des JIM, de 2017 à 2019, ont fait l'objet d'une prise de notes ou d'une synthèse retraçant de manière fidèle le cheminement des interventions, échanges, partages d'expériences et de réflexions ayant émaillé ces sessions. La rédaction de la publication que vous tenez dans vos mains s'est nourrie de cette matière particulièrement dense et de travaux annexes utilisés lors des JIM tels que des enquêtes de terrain, des études thématiques ou des sondages d'opinion. Dès le départ, il est apparu évident qu'il ne fallait pas s'en tenir à un simple compte-rendu chronologique (année par année) ou géographique (région par région) : d'une part une telle approche n'aurait pas forcément permis de mettre en relief ce qui devait l'être, d'autre part la récurrence de certains thèmes aurait généré des redites.

Le parti-pris finalement choisi a consisté à verser l'ensemble du matériau disponible, toutes années et régions confondues, dans le même « chaudron », pour en tirer un menu thématique. Cette façon de procéder permettait à la fois de n'oublier aucun thème important et de faire dialoguer des réflexions formulées sur un même thème mais dans des espaces et à des moments différents. Par ailleurs, notre ambition était de livrer un document fidèle aux paroles des un-es et des autres, dans l'esprit mais pas nécessairement dans la lettre. Plutôt qu'une transcription mot à mot, nous avons opté pour un travail plus proche du style journalistique, avec des citations tirées des documents disponibles, mises en perspective par un texte rédigé d'un point de vue extérieur. La publication issue de ce travail sur le fond et la forme est à la fois vivante, dynamique, incarnée... au plus proche, en fin de compte, de l'esprit des JIM, et ouverte à un public très diversifié. Le soin tout particulier apporté à la mise en page et à l'iconographie est une invitation visuelle à plonger dans ce riche panorama.

Comment la publication est-elle structurée ?

Ce document présente trois parties distinctes. Un chapitre introductif tout d'abord, qui offre une entrée dans l'univers du FORIM et des JIM. Suit le chapitre central, consacré à la synthèse des trois JIM de 2017 à 2019. Enfin, un ultime chapitre propose une conclusion qui, se basant sur les éléments saillants de ce travail, esquisse un certain nombre de pistes de réflexion pour le FORIM et son réseau.

Le chapitre dédié à la « capitalisation » proprement dite se déploie autour d'un axe que l'on pourrait résumer ainsi : « *Vers une meilleure connaissance et reconnaissance de la vie et des apports des migrant-es dans le double espace* ». Elle comporte trois sous-parties qui, d'une certaine façon, sont adossées aux trois grands axes de la Journée mondiale des migrant-es : le combat de l'image et des mots ; l'affirmation des droits des migrant-es ; la promotion des apports positifs des migrations.

Nous retrouvons dans leur diversité, et disséminés dans ces trois sous-parties, l'ensemble des sujets évoqués lors des différentes sessions : la représentation des migrant-es, leur reconnaissance dans les sociétés d'accueil et d'origine, l'engagement associatif, la place spécifique des femmes, le renouvellement générationnel, les transferts et investissements sous toutes leurs formes, la rencontre des cultures... et bien d'autres encore, que nous vous invitons à découvrir et parcourir au fil de ces pages.

Dans cette publication, le FORIM a, pour la première fois, décidé d'employer l'écriture inclusive. Ce choix contribue à la plus grande visibilité et reconnaissance des femmes, actrices de nos sociétés au même titre que les hommes. Différentes formes d'écriture inclusive existent. Si la forme adoptée dans ce document n'est pas forcément définitive pour le FORIM, le choix de l'écriture inclusive est, lui, définitif.



Le FORIM, en bref

Des OSIM au FORIM, naissance d'un réseau

Avant le FORIM, les prémices d'une structuration des diasporas

Né en 2002, le FORIM est le fruit d'un processus entamé dans les années 1990 sous l'impulsion de plusieurs fédérations et réseaux d'OSIM engagés dans l'accompagnement des porteurs de projets associatifs ou individuels. Au-delà d'un appui technique, ces réseaux ont commencé à soulever des questions autour, notamment, des droits et de l'identité, mais aussi de la valorisation des compétences des migrant-es dans le « double espace ».

Dans leur sillage, d'autres OSIM sont apparues, à l'initiative de diasporas issues de tous les continents. À travers des projets de plus en plus nombreux et variés, ces acteurs et leurs réseaux ont fait émerger de nouvelles formes de solidarités ici et là-bas, faisant la démonstration du double avantage d'être présent sur les deux terrains. Il leur manquait cependant une forme de reconnaissance de cette action originale. Celle-ci viendra une première fois en 1999, avec la création du Haut conseil de la Coopération internationale (HCCI) où les OSIM obtiendront deux sièges sur soixante et côtoieront d'autres associations mais aussi des collectivités territoriales, fondations, groupements professionnels, universitaires, etc. Pour faire front uni, il leur restait à s'organiser au sein d'une structure à même de représenter et faire valoir leur force et leur diversité.

Naissance d'un collectif original et ambitieux

Créé en mars 2002, le FORIM est une plateforme nationale réunissant plusieurs réseaux, fédérations et regroupements d'OSIM qui agissent là-bas, dans le cadre de projets de développement et ici, à travers des actions d'intégration. Dans sa charte adoptée le 22 juin 2013,

le FORIM se présente comme la réunion d'acteur-rices « dont le cœur et l'esprit occupent à la fois deux espaces de vie que constituent le pays de résidence et le pays d'origine », se reconnaissant « autant dans [leur] culture d'origine que dans celle du pays d'accueil » et s'affirmant « riches de [leur] diversité culturelle et des expériences de développement ».

Ses membres cherchent à créer et monter des actions « de codéveloppement et de cohésion sociale en France » qui, grâce à « de nouvelles approches des problèmes sociaux et environnementaux », contribuent à l'émergence d'un nouveau « modèle de société ».

Ils font la promotion de « la paix et la solidarité, basées sur la justice sociale, l'éthique et l'équité, dans l'esprit d'égalité et de fraternité hommes-femmes », et s'engagent « pour le développement durable, (...) pour une éducation qui offre (...) les moyens d'acquérir des connaissances et (...) de comprendre et de remplir leurs devoirs et leurs responsabilités, pour un partenariat fondé sur une communauté de valeurs et de visions ».

Des objectifs en action(s)

Fort de plus de 1 000 associations membres intervenant en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud-Est, aux Caraïbes, au Maghreb et dans l'Océan Indien, le FORIM met en évidence les aspects positifs de la double appartenance. Représentant les OSIM auprès des pouvoirs publics, il valorise leurs apports dans le double espace et veille à leur participation aux dispositifs d'appui qui leur sont proposés. Espace d'échange et d'information, le FORIM accompagne les OSIM dans leur professionnalisation, stimule les collaborations entre elles et avec les autres acteur-rices concerné-es par les questions liées à la migration et au développement, et favorise leur accès aux dispositifs de cofinancement.

Au sein de la société enfin, le FORIM s'efforce de faire connaître et reconnaître l'apport des OSIM aux pays d'accueil et d'origine, et contribue aux espaces d'échanges, de concertation et de plaidoyer en France, en Europe et à l'international. Pour atteindre ces différents objectifs, le FORIM élabore et met en œuvre des activités de structuration institutionnelle, organisationnelle et technique, d'information, de recherche, d'animation et de formation, d'échange et de capitalisation, de dialogue, de plaidoyer et de communication.

Les JIM, une dynamique collective pour mieux connaître les migrations

En 2000, l'ONU a proclamé le 18 décembre « Journée Internationale des Migrant-es » (JIM). Cette date offre aux acteur-rices des migrations l'opportunité de porter l'éclairage sur des problématiques pas ou peu abordées dans l'espace médiatique. Né deux ans après le lancement de cette Journée, le FORIM a fait de la JIM un moment phare de mobilisation de son réseau, à travers la valorisation de trois grands axes de son projet : la sensibilisation du public aux apports positifs des migrations pour les pays d'accueil et d'origine, la réaffirmation et la promotion des droits des personnes migrantes, et la lutte contre les stéréotypes qui y sont souvent associés.

Une journée décentralisée

De 2010 à 2016, le FORIM a organisé les Rencontres nationales de l'intégration et du codéveloppement (Re-naicode), un événement destiné à rassembler les OSIM et les autres acteur-rices engagées sur la thématique des migrations autour d'animations culturelles et de débats thématiques. Lors des premières éditions était ainsi organisée une « caravane de l'intégration et du codéveloppement ». Ce forum itinérant parmi les régions françaises permettait de valoriser les actions d'intégration et de codéveloppement mises en œuvre sur le terrain et de débattre sur les politiques de coopération internationale, d'intégration et d'insertion socio-professionnelle des migrant-es. Les échanges qui se tenaient lors de ces journées régionales étaient ensuite restitués lors d'un événement national de trois jours, organisé à Paris, qui venait clôturer une grande soirée festive mettant en valeur la richesse et la diversité culturelle des migrant-es.

Des thématiques approfondies

À partir de 2017, les JIM ont adopté un autre format. Articulées autour de cinq forums régionaux et d'une journée nationale, elles abordent chaque année une grande thématique commune que les COSIM régionaux développent sous un angle spécifique. Un forum national conclusif permet de restituer les débats régionaux et de remettre le prix Madiba, qui récompense des initiatives portées par des associations de migrant-es, en France ou dans les pays d'origine, dans les domaines du codéveloppement, du vivre-ensemble, de la cohésion sociale et de la citoyenneté.

Lors des trois dernières éditions, les JIM ont abordé les thèmes suivants :

- Les investissements productifs des migrant-es : mieux connaître pour mieux agir (2017)
- Migrant-es : (en)quête de citoyenneté (2018)
- Les nouveaux visages des diasporas engagées : actions et place dans le double espace (2019)

Des thèmes enrichis et des partenariats élargis

Si les trois dernières JIM ont poursuivi la même logique de valorisation, de partage et de mutualisation, elles ont davantage mis l'accent sur les synergies et les partenariats entre acteur-rices : d'une part, elles ont favorisé une implication plus active des membres du réseau dans le portage et l'animation des journées régionales, d'autre part, elles ont cherché à amplifier les partenariats avec des acteur-rices agissant dans d'autres domaines. Cette évolution, qui s'est renforcée en 2019, contribue à ouvrir le FORIM à de nouveaux publics et à enrichir tant son langage que ses champs de réflexion et de mobilisation. Elle va de pair avec la volonté nouvelle, affichée par le réseau, de porter un message politique auprès des institutions afin de valoriser les impacts positifs des migrations et des mobilités, en s'appuyant sur les paroles et recommandations formulées par les acteur-rices lors des différents forums.

Le contexte migratoire actuel, l'approche du FORIM

Les migrations, principe actif de l'humanité

L'être humain a toujours migré. Pour assurer sa subsistance, trouver des lieux de vie qui lui conviennent, mais aussi par esprit de découverte. Pourtant, aujourd'hui, si l'exil est ouvert à quelques-un-es, il est extrêmement restreint pour une majorité d'autres. Il est surtout devenu un objet de débat ou de polémique qui oublie certains faits et chiffres.

En 2019, l'ONU annonçait un nombre total de 272 millions de migrants internationaux, correspondant à 3,5 % de la population mondiale. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) évaluait à 79,5 millions le nombre de personnes « déraciné-es » en 2019, soit plus du double par rapport à 1999. Parmi eux/elles, 45,7 millions de personnes sont des déplacé-es internes, c'est-à-dire des personnes contraintes de partir vers une autre région dans leur propre pays. Les autres sont pour la plupart des réfugié-es ayant fui leur pays en raison d'un conflit, d'une guerre ou de persécutions (26 millions de personnes), ou des demandeur-ses d'asile attendant une réponse à leur demande du statut de réfugié-e (4,2 millions de personnes).

Une réalité déformée

En 2018, la France comptait 4,8 millions d'immigré-es, soit 7,1 % d'une population totale de 66,9 millions d'habitant-es. Depuis l'ample mouvement migratoire mondial des années 2015-2016, le nombre de demandeur-ses d'asile a augmenté de manière significative, passant de 80 075 en 2015, à 100 755 en 2017 et à 132 614 en 2019. Ces chiffres hexagonaux ne sont pas considérables au regard des données globales. Il faut rappeler que les déplacé-es internes restent en proportion la population la plus importante parmi les migrant-es. En fin de compte, 37 % seulement des migrations ont lieu d'un pays en développement vers un pays développé.



Au plus fort de ce qui a été qualifié de « crise migratoire », en 2015 et 2016, la France a été l'un des pays européens les plus timides dans l'accueil des migrant-es qui fuyaient notamment les conflits en Syrie et en Libye. Quand l'Allemagne recevait 1 million de déraciné-es en 2015, la France admettait un nombre de personnes dix fois inférieur aux quotas établis par l'Union européenne. Les travaux du sociologue et démographe François Héran révèlent que la population française se transforme au fil du temps sous l'effet non pas d'une « intrusion massive », mais d'une « infusion durable », soulignant par là un phénomène qui échappe à tout positionnement « pro » ou « anti » : quoi que l'on en pense, l'immigration est simplement un fait constant et durable¹.

D'une préoccupation à une obsession

La thématique migratoire est quasi-permanente sur la scène politique et médiatique française depuis plus de deux décennies. Après avoir fait appel à une abondante main d'œuvre étrangère pour faire tourner ses industries, la France a cherché à stopper ce flux à partir des années 1970. Depuis, l'arsenal législatif visant à limiter l'immigration n'a cessé de s'étoffer tandis que le regard sur les migrant-es devenait plus dur. À l'accueil a succédé une défiance de plus en plus vive, sur fond de crise économique et d'hostilité identitaire, nourrissant des paroles de rejet jusque dans le discours politique.

Cette évolution n'est pas strictement française. L'Union européenne a elle-même durci sa politique migratoire tout au long de la décennie passée : création de « centres de tri » des migrant-es dans les pays de transit (en Afrique en particulier), ouverture de camps dans les pays (parfois européens, comme la Grèce) absorbant une part importante des migrant-es, lancement d'opérations en mer pour intercepter les embarcations chargées d'exilé-es et ramener ces dernier-ères dans des pays comme la Libye où leurs droits sont bafoués. Obnubilée par l'idée de dissuader les aspirant-es à l'exil, l'Europe a fait le choix d'une politique répressive qui, en fin de compte, décourage très peu d'entre eux/elles mais qui lui coûte très cher et qui rend les parcours migratoires plus longs, plus aléatoires, plus dangereux.

¹ François Héran *Migrations et sociétés*, Paris, Fayard, Collège de France, coll. « Leçons inaugurales », 2018, 74 p.

Accueillir, inconditionnellement

Malgré les nombreuses entraves à l'exil mises en place par les pays développés, les migrations ne s'interrompent pas. Aucun obstacle ne peut en effet décourager le désespoir, ou au contraire l'espoir, qui servent de moteur à l'exil. Ils et elles restent nombreux-ses à rejoindre les pays occidentaux qui, malgré les déceptions et les souffrances endurées, demeurent un horizon désirable. Tous les pays européens y sont confrontés mais chacun agit différemment, de la bienveillance revendiquée à l'hostilité assumée.

En France, la prise en charge des primo-arrivant-es par les institutions est hasardeuse. Face à cette crise de l'accueil, l'engagement de citoyen-nes, individuellement ou dans un cadre associatif, permet d'amoindrir les difficultés et de soulager certains maux. Il contribue à traduire en actes concrets l'image de respect des droits humains attachée à notre pays, ainsi que sa devise parfois trop théorique : Liberté, Égalité, Fraternité. Cette mobilisation citoyenne s'incarne dans une foule d'initiatives, de l'aide « humanitaire » à l'assistance juridique, en passant par l'accompagnement à l'insertion dans l'emploi, la structuration d'un réseau des villes hospitalières, l'interpellation des pouvoirs publics, etc. Grâce à l'implication de ces femmes et de ces hommes, l'accueil existe, malgré tout.

Et le FORIM ?

La majorité des membres du FORIM ne sont pas en première ligne autour de la question de l'accueil, car certains réseaux et associations s'y consacraient déjà pleinement au moment de sa création. Tournés majoritairement vers l'accompagnement et la facilitation de projets de développement ici et là-bas, ils se sont toutefois attachés à rappeler et à défendre les droits inaliénables dont bénéficient les migrant-es, à combattre les préjugés qui les touchent, à valoriser leurs apports aux sociétés d'accueil et d'origine.

Le sort des personnes arrivant en nombre depuis cinq ans a amené certains membres à élargir leur champ d'action pour pouvoir accompagner les primo-arrivant-es. Mais qu'elles aient ou non fait ce choix, les associations soutenues par le FORIM depuis près de vingt ans dessinent en creux, par leurs actions et réflexions, une société plus ouverte et épanouie, laissant une place à chacun-e, d'où qu'il/elle vienne et lui offrant la possibilité d'agir à son tour au profit de la communauté. Une question de droits, de respect, de connaissance et de reconnaissance.

Entretien



Mackendie Toupuissant

Président du FORIM depuis juin 2019.

Militant associatif de longue date et compagnon de route du FORIM depuis bientôt dix ans, Mackendie Toupuissant livre ses réflexions sur les JIM et leur évolution et sur une problématique au cœur des enjeux d'aujourd'hui... et de demain.

Que représente pour vous la Journée internationale des migrant-es ?

Cette journée est avant tout un événement symbolique, j'entends par là un moment important pour faire prendre conscience de l'apport des migrations mais aussi des difficultés d'accueil des personnes. Je rappelle que la France n'a toujours pas ratifié la Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille. Cette date n'existe en France que parce que des associations, des réseaux s'y intéressent. Le 18 décembre 2019, au moment de la JIM, nous avons écrit une "lettre ouverte" à ce sujet au président de la République, Emmanuel Macron, et nous lui avons rappelé un certain nombre d'engagements ou de positions qu'il avait pris au début de son mandat. Il portait alors un discours assez ouvert par rapport aux diasporas et à la migration. Nous n'avons pas eu de retour de sa part, nous renouvellerons donc l'initiative en 2020. Nous-mêmes voudrions donner une autre dimension à cette JIM, aller au-delà de l'aspect symbolique.

Qu'est-ce que le FORIM apporte de spécifique à la JIM et réciproquement ?

Le FORIM a cette qualité de pouvoir mettre en réflexion des acteurs directement concernés par les questions

liées aux migrations, mais aussi des organisations de solidarité internationale, des ONG, des collectivités territoriales et des partenaires institutionnels, qui nous accompagnent pour mettre en avant les bienfaits de la migration. Les réflexions que nous avons au cours des JIM nous permettent de dresser un état de la situation et d'alimenter en contenu nos rencontres, nos échanges, notre plaidoyer. Nous participons aussi à des événements mondiaux comme le Forum Mondial Migrations et Développement, ce qui nous permet d'échanger avec des partenaires d'autres pays et avec d'autres organisations qui luttent pour une meilleure intégration, acceptation et protection des migrants et de leur famille sur leur sol.

Comment a évolué la démarche du FORIM vis-à-vis de la JIM ?

Il y a quelques années, nous avons fait le constat que l'initiative ne ruisselait pas assez dans le réseau. On s'est alors dit qu'il serait intéressant de proposer aux COSIM d'organiser des JIM régionales, pour que tous les acteurs puissent participer aux réflexions et pour faire remonter des éléments de plaidoyer lors d'un temps de restitution national. C'était une façon de décentraliser, parce qu'il y a des dynamiques et des partenaires en région qu'il est important d'entendre. Nous avons donc maintenu un événement national limité et, dans notre volonté de couvrir le territoire national, nous profitons de nos collectifs en région pour recueillir d'autres apports. Nous avons organisé trois JIM sur ce format. Pour la suite, certains proposent d'organiser le temps fort national dans une région. Cela permettrait aussi d'avoir une visibilité et un impact médiatique plus importants qu'à Paris, où la JIM peut difficilement créer l'événement. L'idée serait donc de conserver ce format dont nous n'avons pas fini de faire le tour, tout en améliorant notre approche, d'autant qu'avec la création de nouveaux COSIM, les JIM régionales prennent de l'ampleur.

Le réseau exprime-t-il toujours la même envie vis-à-vis de cette journée ?

Oui, la JIM est un moment phare pour le réseau, qui permet d'éviter l'entre-soi. Après une première année où l'on a testé le format, une deuxième année où nous l'avons amélioré, nous avons dû faire face aux grèves en 2019 alors que cette édition était censée nous apporter une dimension supplémentaire. Mais malgré ces difficultés,

nous avons quand même pu tenir l'événement, avec une très bonne participation, dans les ateliers notamment. Nous avons été assez surpris et cela montre la motivation et la mobilisation du réseau. Nos membres expriment surtout l'envie d'élargir les partenariats, y compris vers des structures qui ne sont pas issues de l'immigration mais qui s'intéressent à ces questions et qui peuvent nous apporter autre chose. On pense par exemple aux universités, aux chercheurs qui travaillent sur les questions de mobilité, de migration, etc. Il y a une volonté de mettre plus de monde dans le débat.

« Il y a une volonté de mettre plus de monde dans le débat. »

Est-il envisagé d'associer à la JIM des migrant-es arrivé-es plus récemment sur le territoire ?

Le sujet n'est pas écarté mais notre structure réunit plutôt des personnes installées en France depuis un certain temps, avec un statut social stable. Par ailleurs, la migration, la mobilité ou l'accueil sont des sujets que le FORIM ne traite pas directement. Mais quand il faut mener un plaidoyer ou prendre position sur ces questions, soit nous sommes à l'initiative de communiqués de presse, soit nous signons des communiqués ou positions proposés par d'autres. Et, d'une certaine façon, les migrants sont présents à nos côtés via des témoignages, via les plateformes pays qui reçoivent des compatriotes primo-arrivants et qui sont un peu leurs porte-parole, ou via d'autres associations qui suivent particulièrement ces personnes.

Est-ce que localement les COSIM ont le sentiment que le regard des Français-es sur les migrant-es évolue, d'année en année ?

Je ne sais pas si l'on peut vraiment tirer un bilan positif ou négatif, parce que d'autres événements nationaux ou internationaux viennent sans cesse percuter la problématique des migrants et des diasporas. Ce sujet n'est pas stabilisé, car la mobilité est un phénomène permanent. Nous-mêmes ne savons pas toujours quels mots employer : certains d'entre nous se demandent quand on finit d'être un « migrant » ! De la même manière, lorsqu'une personne issue d'un pays du Nord va dans un pays du Sud, on va parler d'expatriation mais pas de

migration. Mais pour nous c'est la même chose, cela forme un tout. Et puis la migration, ce n'est pas seulement la famille ou l'individu pauvre qui va dans un pays plus « confortable ». C'est entre pays voisins que l'on observe les plus fortes mobilités, que ce soit en Afrique, en Amérique latine ou en Asie. Quand nous avons participé au 12^{ème} Forum Mondial Migration et Développement à Quito, en janvier dernier, les Equatoriens nous parlaient de l'arrivée sur leur territoire de nombreux Vénézuéliens. Mais leur approche est très différente, plus ouverte, et la rapidité d'intégration, la compréhension du système dans le pays d'accueil sont facilitées

quand il n'y a pas la barrière de la langue, par exemple. Quand les gens se reconnaissent entre eux, un certain nombre de barrières sautent.

En dehors de la JIM, comment pourrait-on valoriser les apports des migrant-es aux sociétés d'accueil et d'origine ?

Le principe, ce sont les accords internationaux sur les questions de mobilité mondiale, car si nous laissons cela à l'appréciation de chaque pays, chacun verra midi à sa porte : telle personne est acceptable, telle autre ne l'est pas... C'est d'autant plus important alors que se profilent d'importantes mobilités mondiales causées par le changement des conditions de vie dans de nombreux territoires. Ensuite, ces sujets doivent être réellement pris en compte par les Etats. Quand il existe un dispositif dédié à cette question – une agence, un haut-commissariat – les moyens sont différents et l'on en parle plus. Pour revenir à l'Equateur, il existe là-bas un ministère des Relations extérieures et de la Mobilité humaine qui est dédié à l'accueil des ressortissants étrangers, avec un devoir de résultat. Ici aussi, il faudrait que cette question soit assumée de manière aussi forte par l'Etat, plutôt que de l'abandonner à des organisations politiques qui en font leur sujet électoral. Ce serait une belle victoire pour le pays des Droits humains.

#1

PARTICIPER AU CHANGEMENT DE REGARD SUR LES MIGRATIONS

Les migrations et les migrant-es souffrent parfois d'une image péjorative, due le plus souvent à l'ignorance ou à une information biaisée. Mieux connaître, c'est mieux comprendre et finalement changer de regard. Cela implique une volonté et un effort conjoints, que peuvent stimuler la rencontre, les échanges, le partage.

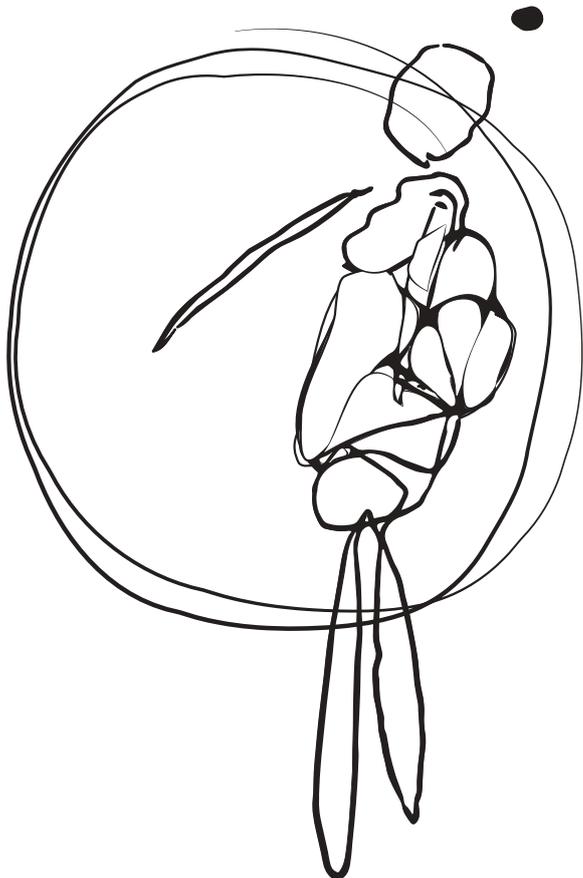
Les diasporas y prennent une part active à travers des actions qui mettent en valeur leurs histoires, leurs cultures, leurs apports à la société. Peu à peu, l'image devient plus fine, le regard plus bienveillant, l'accueil plus amical.



1. Une présence et une existence fragiles

On compte plusieurs millions de migrants-es sur tous les continents, pourtant ils/elles restent en grande partie invisibles – ou, pourrait-on dire, mal-visibles, tant ils suscitent l'indifférence ou le rejet.

Leur reconnaissance effective passe par un combat de l'image et des mots, auquel chacun-e, accueillant-e et accueilli-e, peut et doit participer.



Les représentations, une affaire de mots

À la recherche du double-espace

Ici, là-bas... mais où, finalement ? Au sein des diasporas, de nombreuses personnes ont à cœur de s'engager simultanément pour leurs territoires d'origine et d'accueil. Ce faisant, elles revendiquent l'intérêt qu'elles portent pour deux pays, deux cultures, deux environnements qui font partie de leur histoire et les ont façonnées. Ainsi se forge le sentiment profond de l'appartenance à un « double-espace ».

Ce terme, double-espace, dit certaines choses d'une relation qui semble *a priori* simple et positive. Il est d'abord évocateur d'une forme de richesse : posséder quelque chose en double est généralement vu ou vécu comme un bienfait, tandis que l'espace renvoie à un horizon large. Ensuite, ce double-espace apparaît comme une évidence : on vient d'ailleurs, on vit ici, et l'on se réfère de façon naturelle à deux espaces de vie de même importance. Enfin, il correspond à une réalité très concrète, soulignée en 2018 lors de la JIM régionale Auvergne-Rhône-Alpes : « *Ce double-espace peut être exploité par les liens familiaux, les investissements et les retours fréquents.* »

Des chercheur-ses s'intéressent aujourd'hui à cette question. En 2018, lors de la JIM nationale, Christophe Bertossi, de l'IFRI (Institut français des relations internationales), relevait ainsi que le parcours des migrant-es au sein de différents territoires (d'origine, de transit, d'accueil) favorisait « *l'invention de modes d'appartenance à plusieurs pays en même temps* », faisant des migrant-es des acteur-rices du développement, mais aussi des relations internationales entre Etats. Comme une confirmation de cette thèse, la JIM régionale de Nouvelle-Aquitaine rapportait en 2018 que « *les contextes géo-écologique et géopolitique, le changement de mentalités et les évolutions des enjeux climatiques poussent les jeunes issus des migrations à plus d'engagement, notamment dans le double-espace et à la recherche de solutions adaptées aux cadres de développement économique de leurs pays d'accueil et d'origine* ».



Moment d'échange pendant un atelier-débat, JIM 2017

Mais comme toujours, cette réalité, aussi ancrée soit-elle, se teinte de certaines nuances. En 2018, Alain Mulaba, président du COSIM Auvergne-Rhône-Alpes, formulait ainsi l'inconvénient pour le migrant de n'être « *identifié comme chez lui dans aucun des deux espaces* ». En Normandie, un participant déplorait pour sa part « *un manque de reconnaissance de l'apport du migrant* ». Preuve que ce sentiment de double appartenance n'est pas réellement stabilisé parmi les personnes concernées, en particulier quand leur engagement n'est pas reconnu à la hauteur du temps et de l'énergie qu'ils y consacrent. De plus, la seconde génération issue de l'immigration développe un nouveau rapport à ce double-espace et à ce pays d'origine qui est d'abord celui de leurs parents. Les participant-es réuni-es en Nouvelle-Aquitaine en 2018 faisaient état de l'épanouissement parmi les jeunes héritier-ères de l'immigration, d'une conscience, d'une citoyenneté mondiale dépassant les cadres trop étroits des pays d'accueil et d'origine. Dès lors, ces jeunes se vivent « *en perpétuelle navigation entre plusieurs univers culturels (...), au-delà du territoire et de la double appartenance* ».

En somme, la notion de double-espace ouvre et enferme à la fois, mais elle reste valide face à des besoins, des pratiques et des expériences très concrets, dont les effets positifs soulignent la pertinence – là-bas et ici. D'entrée de jeu, ce travail sur les mots nous appelle à les manipuler avec prudence.

Le piège des mots

Au-delà de la notion de double-espace, les diasporas sont otages de termes qui les représentent de manière imparfaite, incomplète, parfois négative. Tout commence sur le chemin de l'exil – un mot que l'on utilise peu, mais dont le sens correspond davantage à la réalité de leur situation. L'exil porte en lui l'idée d'un arrachement – à sa terre natale, aux siens. Lui préférer le terme de migration n'est pas anodin : dépourvu de charge émotionnelle, il renvoie de manière factuelle au « *déplacement d'un point A à un point B* », pour reprendre la définition formulée par Pierre Koné, étudiant en Sciences-Politiques, lors de la JIM régionale Auvergne-Rhône-Alpes de 2018. Derrière ce terme

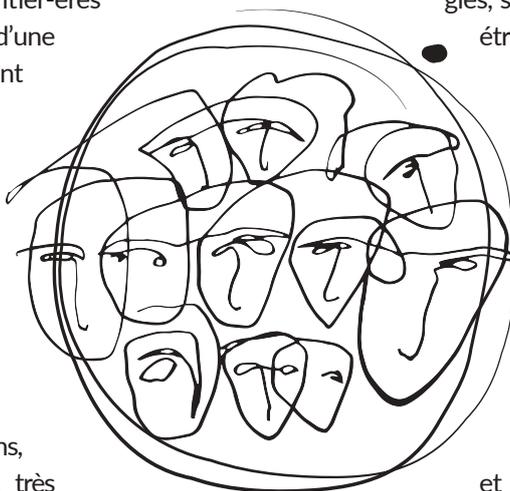
qui ne dit rien des souffrances ressenties par les personnes, peuvent s'engouffrer un certain nombre de projections connotées péjorativement, et en premier lieu l'idée d'une invasion massive par des « *migrant-es* » qui apportent avec eux la « *misère du monde* ». Autant de représentations « *qui entraînent avant tout une exclusion et une fracture sociale qui posent des difficultés d'intégration* », soulignait l'étudiant.

Au cours de cette même session, Henri Tiki, psychologue clinicien, insistait sur l'impact des mots, leur « *charge émotionnelle ainsi que le comportement et les pensées qu'ils insinuent* » et, en fin de compte, « *la confusion et l'ambiguïté qu'ils peuvent créer* ». Dressant une liste des termes les plus couramment entendus pour parler de

cet Autre venu d'ailleurs (migrants, immigrants, réfugiés, sans-papiers, migrants économiques, étrangers, nouveaux arrivants), les participant-es de la JIM nationale de 2019 relevaient que « *chaque mot est utilisé différemment par l'opinion publique et les procédures administratives* » : selon sa fonction, sa sensibilité, ses connaissances, chacun-e donne à ces termes sa propre signification, façonne ses propres représentations. Loin de combler la méconnaissance de l'Autre, de son histoire et de sa situation, les mots laissent l'imagination l'emporter, induisant des

préjugés, souvent négatifs, qui s'installent durablement. Quant à celles et ceux qui sont concerné-es, ils n'ont pas leur mot à dire et doivent simplement composer avec les clichés ainsi véhiculés.

« *C'est à nous, les acteurs de la société civile, de (...) nous appeler nous-mêmes selon ce qui vraiment nous représente* », concluait la JIM nationale en 2019.



Des images brouillées

Prisonniers d'une image binaire

Dans l'imaginaire collectif, les mots et les images que l'on calque sur les personnes issues des migrations se répondent et se correspondent, alimentant des visions souvent stéréotypées. Sur ce point, les médias ont une responsabilité importante, eux qui « *tendent à véhiculer des préjugés sur les migrants et des amalgames avec les flux migratoires qui structurent le monde* », ont jugé les participant-es rhônalpins à la JIM régionale de 2018. Il y a bien sûr cette construction négative qui s'étoffe, reportage après reportage, suggérant que « *le migrant est une "menace"* ». Cette vision alimente certains fantasmes qui ont fini par s'ancrer durablement dans les esprits : menace pour l'emploi des « *nationaux* », menace pour la sécurité publique, menace sur l'intégrité de notre « *identité nationale* »... Dès lors, le/la migrant-e représente d'abord un danger pour le pays d'accueil.

Mais, ont rappelé les intervenant-es et participant-es à cette JIM régionale, les migrant-es sont aussi l'objet de stéréotypes misérabilistes nocifs : venant de pays où règnent la violence et/ou la faim, ils/elles sont enfermés dans un rôle de victime éternelle – de dictatures, de conflits, puis de passeur-ses et profiteuse-ses de tous ordres. « *Les médias se concentrent beaucoup plus sur la souffrance humaine* », constatait en 2018 Charles Kabeya, enseignant en histoire à Sciences-Po Lyon. Cette souffrance est une réalité que l'on ne peut nier et qu'il faut même souligner face aux discours hostiles, mais elle ne doit pas « *devenir le cœur du sujet* », au risque de rendre l'étranger plus vulnérable.

Les médias sortent trop rarement de ces sentiers battus et rebattus qui contribuent « *à créer un fossé entre Français et migrants* », estimait Makaila Nguebla, journaliste et blogueur tchadien exilé en France depuis 2013, lors du club de la presse « *média et migrations* » de la JIM nationale 2018. Le traitement sensationnaliste de l'actualité, mais aussi certaines contraintes, empêchent les journalistes de traiter ces sujets sensibles avec la profondeur et la rigueur exigées.

Certain-es tentent une approche différente, à travers d'autres formats. Co-réalisateur en 2012 du documentaire *Ceuta, Douce Prison*, qui suivait cinq migrants bloqués dans l'enclave espagnole fortifiée de Ceuta, au Maroc, Jonathan Millet expliquait lors de la JIM Auvergne-Rhône-Alpes 2018 que les journalistes, d'une part n'étaient « *pas bienvenus à Ceuta* », et d'autre part n'avaient « *pas le temps nécessaire (...) pour s'emparer du sujet* ». Ne restaient donc aux informations télévisées que « *des images de hordes de migrants à l'assaut du mur* », colportant une image négative des migrant-es et des migrations. Le documentariste s'est au contraire attaché à mettre en lumière « *la complexité du réel* », en dévoilant les histoires individuelles de ces personnes et en donnant à entendre leur point de vue. Le film recevra d'ailleurs un prix international décerné par des journalistes reconnaissant la difficulté pour eux/elles de se saisir de ce sujet « *faute de temps et de place* ».

Le revers des images

Les images biaisées façonnent tous les imaginaires, y compris ceux des migrant-es. Ils/elles mettent en effet leur destin en jeu pour une vie supposée meilleure dans des pays occidentaux eux aussi fantasmés.

« *Les migrants perçoivent l'Europe comme l'Eldorado en perdant l'espoir d'un possible développement dans leur propre pays d'origine* », soulevait en 2018 un participant à la JIM lyonnaise. Leur sidération n'en est que plus grande lorsque, parvenu-es enfin à destination après un parcours éprouvant, ils/elles rencontrent obstacles et rejets à leurs tentatives d'insertion dans un pays auparavant rêvé.

Des fantasmes et des stéréotypes misérabilistes nocifs



Dès lors, ils/elles affrontent un autre problème d'image : « Certains migrants finissent par intégrer dans leur perception d'eux-mêmes l'image qui est portée sur eux », complétait un autre participant. Dès lors, « il ne faut pas oublier de se pencher sur le regard que les migrants ont sur la société d'accueil et sur eux-mêmes ». Cette tâche relève de chacun-e, de quelque côté qu'il/elle se trouve. À ce titre, s'intéresser à la vision de la société française que les diasporas se forgent à partir de leur expérience, serait une source d'enseignements précieuse et permettrait peut-être de faire évoluer les représentations de part et d'autre. Chacun-e gagnerait à ce que cette dimension psychologique soit davantage et mieux considérée.

Une reconnaissance à géométrie variable

L'identité, une question individuelle

La question identitaire est apparue dans le débat public en France il y a quelques années, dans un contexte d'affirmation politique d'une identité nationale dans laquelle les identités étrangères étaient censées se fondre. Or, « l'identité nationale n'a pas à être construite comme une question politique », précisait Nathalie Heinich, sociologue et directrice de recherche au CNRS, lors de la JIM nationale de 2018. « La question politique est celle de la citoyenneté, qui ouvre à des droits et des devoirs. »

Hautement sensible, la question de l'identité renvoie à une dimension collective de « représentation partagée, (...) attachée à plusieurs dimensions, dont certaines peuvent être institutionnalisées, comme la nationalité, et agissantes », expliquait la sociologue. Mais elle touche aussi à une dimension personnelle, liée à « la façon dont on se donne à voir et dont on est reconnu ». Cette identité individuelle, poursuivait-elle, « est plurielle, en lien avec différentes dimensions de la vie – sexe, sexualité, âge, milieu social – (...) et met en avant différentes dimensions selon les contextes – familiaux, professionnels... ».

Question aussi complexe qu'intime, l'identité a finalement peu à voir avec la façon dont les migrant-es doivent ou devraient vivre en France. « L'intégration n'implique pas la trahison d'une identité liée au pays d'origine ou d'accueil », soutenait Nathalie Heinich, puisque les différentes dimensions de l'identité sont « contextuelles et compatibles ».

Pour cela, il faut admettre que des identités multiples puissent vivre ensemble sans que cela mette en danger une identité nationale elle-même plurielle. Or, on voit au contraire s'exprimer aujourd'hui « une opposition aux identités désignées comme opposées aux valeurs universelles », avec l'idée que « les derniers arrivés ne pourraient être des citoyens comme nous », soulignait Christophe Bertossi. Face à ce que le chercheur perçoit comme une régression, il est nécessaire de mettre en avant et travailler collectivement la notion de citoyenneté, bien plus essentielle à la construction d'une société apaisée au sein de laquelle chacun-e trouve effectivement sa place.



Une citoyenneté contrariée

Comment agir en citoyen-ne quand on n'est pas pleinement reconnu comme tel-le ? Les personnes issues des diasporas font face à un paradoxe. En l'absence de nationalité française, elles sont autorisées, si leur situation administrative le permet (détenition d'un titre de séjour), à participer à la vie de la cité : travailler, bénéficier des services publics, payer l'impôt sur le revenu et d'autres prélèvements fiscaux, etc. En somme, un ensemble de droits et de devoirs formellement reconnus, qui se sont enrichis en juillet 1981 du droit enfin reconnu par l'Etat de créer, diriger ou siéger au conseil d'administration d'une association. Cet environnement a offert aux migrant-es la possibilité de s'engager concrètement pour le développement économique et social du territoire.

Pourtant, si ces apports sont réels et parfois salués, peut-on considérer qu'ils sont réellement reconnus, dès lors que les migrant-es sont exclu-es du droit de vote aux élections locales, faute d'avoir la nationalité française ? Or, sur un plan juridique, la citoyenneté s'exprime par la jouissance de l'ensemble des droits civils et politiques. Présente à la JIM nationale 2018, Khady Sakho Niang, ancienne présidente du FORIM, déplorait que « *le refus de la nationalité du pays de résidence réduit la capacité d'engagement des diasporas* ». Cette asymétrie est d'autant moins compréhensible à la lecture des faits historiques : ainsi, le défaut de citoyenneté n'avait pas empêché la France, comme d'autres pays occidentaux, d'enrôler des soldats issus de ses colonies au cours des deux guerres mondiales ni, lors des Trente Glorieuses, d'organiser la venue depuis l'étranger d'une main d'œuvre abondante pour la reconstruction et la modernisation du pays.

En fin de compte, les participant-es à la JIM régionale Auvergne-Rhône-Alpes souligneront en 2018 qu'« *en France, des différences perdurent entre la théorie juridique et les faits dans la société. La réalité fait que même lorsque le migrant devient citoyen, il reste discriminé sur le critère de son origine. La catégorisation des migrants en "pièces rattachées" ne leur permet pas de s'intégrer entièrement dans la société.* »

Et de conclure : « *La mixité des structures est un premier pas vers l'égalité et pour le développement d'une nouvelle forme de citoyenneté dans une société construite sur le respect des droits de l'homme et où règne la méritocratie.* » Mais le droit de vote est un « *combat qui reste prioritaire (lire encadré ci-contre). La citoyenneté n'a pas de couleur. Aussi il n'est pas normal que les "étrangers" ne puissent toujours pas voter alors qu'ils payent des taxes, tandis que les ressortissants de la communauté européenne ont le droit de voter aux élections locales. D'autant plus que les votations citoyennes organisées sur ce sujet montrent que la population y est plutôt favorable.* »

« *Le droit de vote est un combat qui reste prioritaire. La citoyenneté n'a pas de couleur* »



LE DROIT DE VOTE, UNE IDÉE QUI PROGRESSE

Le droit de vote des résident-es étranger-ères aux élections locales a été mis à l'agenda politique par François Mitterrand lors de la campagne à l'élection présidentielle de 1981. Depuis cette date, cette idée sans cesse réitérée par plusieurs candidat-es est restée une promesse non tenue.

Chaque année depuis 1994, à la demande de *La Lettre de la Citoyenneté*, l'institut Harris Interactive sonde le positionnement des Français-es sur cette question. Cette vision sur le long terme permet d'apprécier une évolution très favorable de l'opinion publique, soulignait en 2018 Jean-Daniel Lévy, directeur du département Politique & Opinion d'Harris Interactive, venu présenter les résultats

de ce sondage annuel lors de la JIM nationale. En 1994, 32 % des personnes sondées soutenaient l'idée du droit de vote des étranger-ères non-membres de l'Union européenne aux élections municipales et européennes. Leur proportion n'a cessé d'augmenter depuis, pour atteindre 62 % en janvier 2020, en hausse de 4 points par rapport à octobre 2018. Les 18-34 ans sont les plus fervents soutiens de cette mesure, avec près de 75 % d'opinion favorable et une hausse de 18 points parmi les 25-34 ans par rapport au dernier sondage.

Cette radiographie de l'opinion publique conforte les résultats obtenus dans le cadre des « votations citoyennes ». Mises en œuvre par des associations dans les années 2000 puis 2010, celles-ci ont donné l'occasion aux citoyen-nes de s'exprimer sur le droit de vote des résident-es étranger-ères aux élections locales. En 2011, 85,38 % des votant-es s'étaient prononcé-es pour cette mesure.

Si ce chiffre n'est pas le reflet exact de l'état de l'opinion publique, les personnes favorables à ce principe s'étant mobilisées plus massivement, la valeur symbolique de l'opération est forte : elle a démontré que cette question ne laissait pas indifférent-e et a contribué à renforcer la prise de conscience et, possiblement, l'adhésion de l'opinion publique à cette idée. Les chiffres donnés par Harris Interactive valident cette tendance, d'autant plus significative dans un contexte a priori peu favorable aux migrations.

2. Construire ensemble une nouvelle approche

Le regard sur les migrant-es et les migrations change à petits pas, mais il faut intensifier le rythme. C'est une affaire de discours et de volonté, mais aussi d'actes et de projets concrets. Ensemble, diasporas, médias, élu-es et acteur-rices de la société civile, doivent prendre leurs responsabilités pour renforcer les acquis et aller plus loin dans les progrès.

L'évolution lente mais certaine des représentations

À se concentrer sur les obstacles, discriminations et autres injustices – bien réels – auxquels sont exposées les personnes issues des migrations, on risque d'éclipser certains aspects positifs, et donc d'autant plus importants, de la réalité. Car malgré tout, la situation n'est pas si mauvaise en France. Au cours de la JIM régionale Auvergne-Rhône-Alpes de 2018, il fut énoncé qu'« une société multiculturelle égalitaire se construit lorsque ses membres ont conscience de partager un même destin où l'adhésion se fait sur des valeurs plus qu'une couleur de peau » et « par un changement de paradigme ».

Indéniablement, les choses évoluent dans ce sens. S'il n'est pas une réalité homogène dans l'ensemble du pays, le multiculturalisme est aujourd'hui une donnée incontestable de la société française, que peu de voix remettent fondamentalement en question. Un indicateur témoigne d'une évolution porteuse d'espoir : le soutien au principe du droit de vote des étranger-ères aux élections locales, en tant que socle d'une citoyenneté plus « complète ».

À l'automne 2018, l'institut de sondages Harris Interactive réalisait ainsi une enquête sur « Le regard des Français sur le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales », pour le compte de la publication *La Lettre de la citoyenneté*. Présentée lors de la JIM nationale de 2018, cette enquête menée auprès d'un échantillon de 1 010 personnes représentatif des Français-es âgé-es de 18 ans et plus, révélait une adhésion majoritaire et croissante à ce projet. À la question : « Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à l'extension du droit de vote pour les élections municipales et européennes aux résidents étrangers non-membres de l'Union européenne vivant en France ? », 58 % des personnes sondées se prononçaient en faveur de cette idée, « malgré un contexte de tension et d'ambiance qui semble peu favorable aux migrations », rappelait Jean-Daniel Lévy, directeur du département Politique d'Harris Interactive. Ce chiffre était de 32 % en 1996 et, après avoir régressé au début des années 2010, connaît une hausse continue depuis 2014. Si les 18-24 ans y adhèrent massivement, la progression récente est le fait en particulier des 35-64 ans. « Plus les gens connaissent les migrants, moins ils fantasment des dangers et craintes », concluait le représentant de l'institut.

Les tendances de cette enquête sont confirmées par les différentes « votations citoyennes » organisées sur le sujet ces dernières années. Davantage qu'un indicateur, il s'agit là d'une source d'espoir et d'un terreau fertile pour la diffusion d'un autre discours et la construction d'autres représentations.

Toucher du doigt les réalités des migrant-es

Rencontrer des migrants, découvrir des personnes

Qui sont les migrant-es ? Ce sont d'abord des personnes, quels que soient leur situation personnelle et leur statut administratif. Leurs profils sont aussi nombreux et variés que ceux de n'importe quelle « catégorie » de population. Pourtant, ces personnes sont le plus souvent évoquées sous ce pluriel global, « migrant-es », et non dans leur singularité d'individus pensants et agissants.



Table ronde de restitution des représentant-es des Forums Régionaux, JIM 2018



Portrait de femme de la diaspora, Soirée de Gala Prix Madiba 2018

Les participant-es à la JIM régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes de 2018 l'ont affirmé : « *La méconnaissance crée le vide et l'ignorance laisse place à l'imagination.* » Mais, ont-ils/elles ajouté, « *le problème n'est pas dans l'émission de préjugés. En effet, les préjugés et les hypothèses sous-entendent une catégorisation et donc poussent à la recherche de l'Autre. Le problème se pose lorsque les personnes s'arrêtent à leurs préjugés. Ce qui devient une défaillance du mécanisme de la rencontre avec autrui.* »

La possibilité de découvrir cet-te Autre passe par des canaux différents selon qu'il s'agisse de personnes établies en France, ou de migrant-es récemment arrivé-es. Dans les deux cas, cela suppose de la curiosité, de l'intérêt, tant les univers culturels se frôlent mais ne se croisent pas. Mais si les membres des diasporas établi-es de longue date peuvent, à mesure de leur insertion, espérer entrer en contact – même superficiellement – avec des “nationaux”, les migrant-es connaissent généralement un isolement total à leur arrivée en France. Une étude a révélé que 12 % seulement d'entre eux/elles étaient en contact direct avec une personne à leur arrivée en France. Hors exceptions liées notamment à la profession (milieux de la santé, sociaux, juridiques, éducatifs...), il y a peu de chance *a priori* qu'un-e Français-e ait l'opportunité d'approcher, voire simplement d'effleurer, la réalité d'une “vie de migrant-e”. Ou bien cette approche se fera de façon partielle, ou avec un biais professionnel. Découvrir l'Autre exige donc une volonté, un effort, éventuellement un cadre permettant qu'un lien plus étroit s'opère.

Organiser la rencontre

L'action associative est l'un de ces cadres qui favorise la rencontre et l'échange entre des personnes qui, sans cela, pourraient longtemps s'ignorer. De nombreuses associations, dans différents domaines (solidarité, animation culturelle, sport...), permettent à des personnes d'horizons divers de se côtoyer, soit en tant qu'usager-ères, soit comme membres des instances dirigeantes. La JIM régionale organisée en Occitanie-Méditerranée en 2018 fut l'occasion de donner la parole à des acteur-rices associatif-ves impliqué-es dans une grande variété d'actions et projets en France : épicerie solidaire, activités culturelles, sportives et éducatives, développement économique, innovation.

Autant d'expériences témoignant de la façon dont la rencontre peut s'organiser autour de l'action bénévole. S'agissant des migrant-es d'arrivée plus récente, ils/elles sont souvent les bénéficiaires d'une action associative qui peut être conçue comme le support d'un véritable échange d'humain à humain. C'est le cas de l'association Singa, qui s'est donné pour mission de changer le regard sur l'asile en favorisant la rencontre. Livrant son témoignage en 2019, l'association a ainsi formulé le postulat de son action : « *Quand les gens échangent, ils comprennent qu'ils ne sont finalement pas si différents.* » A partir de ce principe, Singa (“lien” en langue bantoue) a développé différents supports pour stimuler la rencontre : l'organisation d'activités socioculturelles, l'accompagnement de projets à impact social portés par des entrepreneur-ses réfugié-es ou locaux-les, et la mise en œuvre du projet CALM (« Comme À La Maison ») destiné à mettre en relation des personnes réfugiées et des citoyen-nes pouvant proposer un hébergement temporaire. Au-delà du simple accueil, CALM entend « *contribuer à l'intégration de ces personnes dans une logique d'apprentissage du français et des codes socioculturels* », comme « *une période tremplin pour ces personnes* ».

Deux mois après son lancement en 2015, la plateforme Internet du programme totalisait 7 000 propositions d'hébergement, signe d'un réel élan de solidarité autant que d'un désir de rencontre. « *Cette création de liens entre les populations locales et migrantes constitue une stratégie exceptionnelle pour combattre la xénophobie, et (...) est favorable pour l'intégration des migrants. (...) Plus de 70 % de personnes qui sortent du programme avaient ensuite trouvé un travail ou avaient un projet d'entrepreneuriat.* » Pour l'association, il ne fait aucun doute que « *l'intégration à partir de la rencontre est une source d'enrichissement pour la société d'accueil. (...) C'est dans ce moment de stabilité – sociale, émotionnelle, professionnelle, d'hébergement – que les personnes peuvent retourner leur regard vers les autres, ici ou là-bas, et s'engager dans des actions de solidarité* ». La boucle est alors, d'une certaine façon, bouclée.

Faire entendre une autre parole, faire voir d'autres images

Travailler avec les journalistes

Approfondissant la question des représentations de l'Autre, la JIM 2018 a soulevé quelques pistes à creuser pour renouveler les messages et les images sur les migrant-es et les relayer de façon plus large. Charles Kabeya, enseignant à Sciences-Po Lyon, a insisté sur « une réelle nécessité de travailler avec les journalistes ». L'enjeu, face aux discours misérabilistes ou sécuritaires, est d'imaginer des moyens d'« *avancer ensemble sur les manières dont est traité le sujet des migrants* », de façon à « *le traiter en profondeur, sans amalgames* », a-t-il été souligné lors de la JIM nationale.

« *Les médias sont tout à fait en mesure de changer les représentations en permettant de construire quelque chose de commun et de s'exprimer librement sans distinction d'origine* », ont estimé en 2018 les participant-es rhônalpins. Les participant-es de la JIM nationale ont cependant souligné deux préalables importants. En premier lieu, « *la nécessité d'avoir des personnes issues des migrations dans les médias traditionnels* ». Certains font en effet le constat de la « *domination d'un point de vue occidental* » là où devrait au contraire s'exprimer « *une pluralité de points de vue* ». En second lieu, l'impératif de « *donner du temps pour l'investigation aux journalistes* ». Les rédactions privilégient trop souvent une couverture « à chaud » de l'actualité, sans prendre le temps du recul ou de l'analyse.

C'est aussi affermir les liens avec d'autres canaux d'information, loin des « *médias mainstream* » jugés « *trop monolithiques* » dans leur approche de ces sujets. Il a été rappelé l'adoption en 2015, lors du Forum social mondial qui se tenait à Tunis, de la Charte mondiale des médias libres, conçue comme « *l'expression de notre parole de résistance et d'engagement en faveur d'une communication juste et émancipatrice, en prise avec les évolutions du monde et de notre Humanité* ». Ces « *médias libres* » sont des alliés de premier ordre. Ils peuvent permettre d'affirmer et partager des points de vue différents, issus de la réflexion, de l'action et de l'observation... mais leur audience restreinte exige d'établir également des passerelles avec les médias classiques.

Élaborer et promouvoir une parole alternative

Si l'on reproche aux canaux d'information traditionnels leur penchant pour le misérabilisme, les acteur-rices engagé-es sur les problématiques liées au développement et aux migrations sont également invité-es à moins s'attarder sur ce qui pose problème, et à privilégier ce qui peut susciter de l'espoir. Abobikrine Diop, président du COSIM Provence-Alpes-Côte d'Azur, a tenu à affirmer « *que l'Afrique est l'Histoire, qu'il ne faut pas être pessimiste et qu'il est nécessaire d'agir en n'assistant pas uniquement à des séminaires et des conférences sur la souffrance* ».

Ce qui vaut pour l'Afrique vaut pour d'autres continents, mais également pour la plupart des thèmes sur lesquels travaillent les OSIM et les ONG en général – et en premier lieu celui des migrations.

Le FORIM y a œuvré à travers sa campagne « *La voix des migrants et des diasporas – Déconstruire 10 idées reçues sur migrations et développement* » (lire encadré ci-contre). De telles initiatives contribuent à détricoter les clichés qui restent attachés à ce vaste sujet. Elles doivent être soutenues, appropriées et relayées largement, pour que s'élargisse le cercle des personnes convaincues que les migrations sont une chance avant toute chose pour les pays d'accueil. C'est à cette tâche notamment que se consacrent les COSIM établis dans les différentes régions : raconter, témoigner, valoriser les apports des migrations pour l'ensemble des parties concernées – les pays hôtes, les pays d'origine, et bien entendu l'ensemble des personnes amenées de près ou de loin à approcher ces questions. L'enjeu n'est ni plus ni moins que de créer les conditions propices à l'avènement de sociétés ouvertes et apaisées, riches de toutes les différences présentes en leur sein.

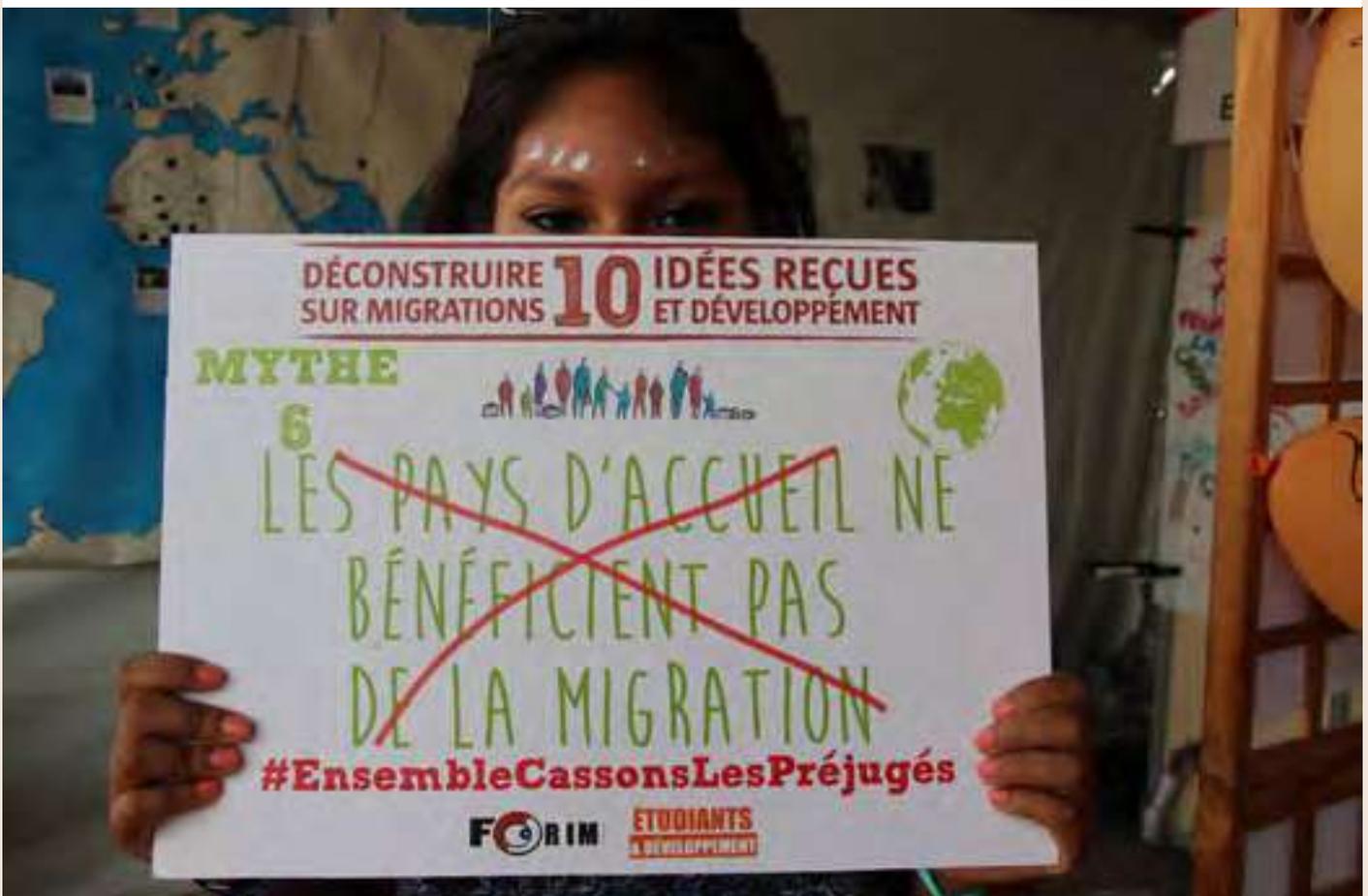


La campagne « La voix des migrants et des diasporas - Déconstruire 10 idées reçues sur migrations et développement »

Même solidement établi-es en France, les diasporas sont l'objet de stéréotypes tenaces. Cachées dans des petites phrases prononcées parfois sans réfléchir et souvent sans en avoir creusé le sens profond, ces idées dénuées de tout souci d'analyse recèlent, derrière un semblant de vérité, un grand nombre d'approximations et de contrevérités. Partant de ces constats, des associations de différents pays d'Europe ont élaboré la campagne « La voix des migrant-es et des diasporas : déconstruire dix idées reçues sur le lien entre migrations et développement ». Celle-ci a été conçue à partir de questions que l'on se pose peu ou pas : que sait-on réellement des femmes et des hommes qui traversent les frontières ? Quel est leur rôle dans le développement des territoires d'origine et d'accueil ? Quels sont leurs apports à l'enrichissement social, culturel et économique des sociétés ?

En France, le FORIM et les nombreux partenaires de la campagne ont coordonné plusieurs actions dans le cadre de cette campagne depuis 2017, en s'appuyant sur une boîte à outils composée de jeux de cartes, de fiches pédagogiques, mais aussi d'une exposition et d'animations pour une éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECI).

Au-delà de la *déconstruction* de ces idées reçues, ce guide « à usage pratique et politique » s'efforce de faire comprendre *pourquoi* ces idées reçues sont véhiculées, et en quoi elles influencent les discours, les actions, et au final certaines politiques publiques. Trois ans après son lancement, cet outil très important reste d'actualité et le restera tant qu'un certain discours continuera de traverser l'espace social.



#2

CONQUÉRIR, DÉFENDRE ET FAIRE VIVRE SES DROITS

Quelle que soit leur situation, les migrant-es bénéficient de certains droits au long de leur parcours : sur les chemins de l'exil, quand ils/elles arrivent à destination, puis une fois installé-es de façon plus durable.

Dans la réalité, ces droits leur sont rarement concédés de manière « automatique ». Le soutien d'associations et de citoyen-nes, mais aussi l'entraide – au sein des diasporas en particulier – les aide à voir ces droits mieux respectés. Ils gagnent alors une stabilité essentielle pour pouvoir mener une vie digne et participer à la construction de sociétés plus apaisées.



1. Des personnes en quête de droit(s)

Les personnes qui prennent la route de l'exil se mettent malgré elles en situation d'insécurité et de vulnérabilité. Au niveau international, au plan national ou à l'échelle locale, des droits les protègent. Mais pour en bénéficier, encore faut-il les connaître. Mieux accompagner les migrant-es sur le chemin étroit et sinueux des droits s'avère plus que jamais nécessaire

Trouver refuge : un droit fondamental mal assuré

Sur le chemin de l'exil : la force avant le droit

Dans leur parcours d'exil, les migrant-es font souvent très tôt l'expérience de la négation de leurs droits. Ils/elles sont pourtant censé-es être protégé-es par deux textes fondamentaux. La Déclaration universelle des droits de l'homme tout d'abord, dont l'article 13 proclame que « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ». La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugié-es ensuite, qui annonce dans son article 33 qu'« aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques ».

En vertu de ces deux textes, chacun-e devrait être libre de quitter le pays où elle réside, en particulier lorsque sa vie est menacée, et de s'établir ailleurs. Ce droit, dans les faits, est bafoué. La situation s'est même aggravée ces dernières années. La mise en place de *hotspots* dans certains pays situés sur les principales routes migratoires en est une traduction récente. Ces lieux conçus par l'Union européenne servent à opérer une "présélection" entre les personnes autorisées à demander l'asile dans un pays européen et celles ne pouvant y prétendre, en fonction de leur pays d'origine et du motif de leur départ. Cette "externalisation" par l'Europe de ses frontières vise à réduire, par l'empêchement ou la dissuasion, le nombre de personnes frappant à ses portes. Créés initialement en Europe (Grèce, Italie), les *hotspots* sont désormais présents au Maghreb et au Sahel, notamment au Niger, à Agadez, où l'on « sélectionne les "bons migrants" qui prennent l'avion », après « accord de l'Office international des Migrations », relate en 2019 Aboubakar Lalo, géographe et vice-président du CONIF (Conseil des Nigériens de France), lors de la JIM régionale Orléans.

La mission de surveillance assurée par Frontex pour l'Union européenne vient compléter le dispositif. Chargée de coordonner les opérations de contrôle des migrant-es en mer et aux frontières terrestres, avec l'appui des garde-frontières, garde-côtes et forces de police d'Etats non européens, cette agence supervise aussi des opérations de retour des migrant-es, qui exposent ces dernières à des violations de leurs droits. « Frontex, qui jadis était protecteur, est devenu policier », résumait une participante béninoise lors de la JIM nationale de 2018. Ce sont ces personnes sans droits que recueille en mer l'ONG SOS Méditerranée, « créée en 2015 après le constat selon lequel la Méditerranée centrale est l'axe migratoire le plus mortel du monde, et après l'arrêt de l'opération Mare Nostrum par les autorités italiennes ». L'association opère dans un cadre juridique parfaitement légal, le droit maritime, qui impose aux navires de porter assistance de façon inconditionnelle aux personnes naufragées. L'action de SOS Méditerranée, qui a évité la mort en mer de milliers de personnes, questionne les moyens colossaux déployés par les pouvoirs publics européens pour mener des actions contraires au droit, au lieu de les affecter, par exemple, au « développement des pays d'origine de ces personnes ».

À destination : Droit et droits en berne

Quand ils parviennent sur le sol français, les migrant-es se heurtent à des procédures administratives complexes et, souvent, à une application restrictive et aléatoire du droit de la part des forces de l'ordre comme de l'administration. L'accompagnement organisé par des associations et des citoyen-nés représente pour eux/elles le seul espoir de voir leurs droits élémentaires reconnus et respectés – et en premier lieu celui de déposer une demande d'asile malgré les obstacles dressés sur leur chemin (rendez-vous à la préfecture difficiles à obtenir, barrière de la langue, propos décourageants ou discriminants, accueil défaillant...). « Pour les migrants réfugiés en France se poseront successivement des problèmes de survie, papiers, logement, travail », témoignait en 2019 un réfugié nigérien lors de la JIM régionale Orléans. Si bien qu'au final, « les migrant-es dénoncent la France comme un pays peu solidaire » où, en raison de l'« isolement et l'individualisme de la société française, (...) l'exil est difficile à vivre même si la venue se fait dans un cadre "normalisé" ».

Les droits des mineur-es isolé-es sont eux aussi affectés. Faute de papiers établissant formellement leur date de naissance, leur âge est presque systématiquement mis en doute, et « le recours aux tests osseux parfois utilisé, alors que très contestables sur la fiabilité ». Et si celles et ceux qui sont reconnu-es mineur-es sont placés en hôtel, les jeunes estimés majeur-es sont, dès 18 ans, « purement et simplement mis à la rue et livrés à eux-mêmes ». Cette situation est dénoncée par certain-es élu-es. Ouvrant la JIM régionale de Nancy en 2019, le président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle déclarait recueillir chaque année 400 et 600 mineurs placés par la loi sous [sa] tutelle, mais regrettait « qu'une fois majeurs, le volet administratif devient un frein à leur évolution, à leur épanouissement et à leur intégration (...). Le plus souvent, ils ne sont pas régularisés à la majorité, mais ne sont pas expulsés non plus », créant de toutes pièces des situations confuses qui, inévitablement, touchent parfois des mineur-es abusivement identifiés-es comme étant majeur-es.

*le début
d'une conquête
qui s'inscrit
dans la durée.*

Le parcours du combattant, en termes de droits, des personnes récemment arrivées en France, n'est que le début d'une conquête qui – les migrant-es établi-es depuis plus longtemps peuvent en témoigner – s'inscrit dans la durée.

Obtenir un travail : premier pas vers les droits ?

Les raisons de migrer sont plurielles et se conjuguent parfois. Parmi elles, l'emploi est un motif récurrent : en Europe, « les salaires sont plus élevés, les conditions de travail meilleures, et la monnaie bien plus forte que celle de leur pays », exposait l'étude « Entrepreneurat ici et là-bas » co-réalisée en 2017 par le Cosim Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ecole de commerce de Lyon. Mais qu'il soit ou non un moteur de migration, le travail devient rapidement un objectif à atteindre pour les personnes exilées : travailler est à la fois l'assurance de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille et un vecteur important de lien social et, au bout du compte, d'intégration.

De façon assez paradoxale, cela n'est pas particulièrement encouragé par les pouvoirs publics. Pour pouvoir travailler, une personne doit disposer d'un titre de séjour ou avoir engagé une procédure de demande d'asile depuis six mois au moins. Cela prive en théorie un grand nombre de personnes d'un horizon de travail essentiel et parfois vital. Dans la pratique, nombre d'entre elles – y compris des sans-papiers – travaillent, mais elles ne sont en position ni de négocier le montant de leur rémunération, ni d'affirmer leurs droits. En revanche, elles contribuent à l'économie nationale par leur travail – qui coûte souvent moins cher aux employeur-ses – et par leurs actes de consommation. Parmi elles, les personnes dans les situations les plus précaires sont très exposées à des formes d'exploitation niant leurs droits fondamentaux.

Dans tous les cas, les migrant-es disposent de moins de droits, et méconnaissent ceux qu'ils/elles pourraient revendiquer. Et, toutes situations confondues, les femmes connaissent les situations les plus difficiles, étant « moins au courant de leurs droits », pointait

Hyeshin Park, de l'unité Migrations et Compétences du Centre de développement de l'OCDE, lors de la JIM nationale 2018. Une fois encore, l'accompagnement des associations constitue leur principal soutien.

Des femmes à la conquête de leurs droits

Un horizon nommé « autonomie »

La part des femmes dans les migrations actuelles se situe autour de 48 %. Elles sont « *plus susceptibles de migrer vers des pays avec des institutions sociales moins discriminatoires que dans leur pays d'origine* », indiquait Hyeshin Park (OCDE) à l'occasion de la JIM nationale de 2018. De fait, précisait sa collègue Léa Fuiet, analyste au Centre de développement de l'OCDE, « *les discriminations peuvent constituer un moteur de décision de partir* », mais cela « *jusqu'à un certain point. Les discriminations faibles ou modérées encouragent les migrations. Plus fortes, elles constituent un frein en général* ». Quoi qu'il en soit, « *de plus en plus de femmes arrivent seules et non pas dans le cadre d'un regroupement familial* », complétait Suzanne Bellnoun, présidente de l'Organisation des Femmes Africaines de la Diaspora (Ofad). Et « *plus elles sont qualifiées, plus c'est vrai* », ajoutait Hyeshin Park.

Bien que représentant quasiment la moitié des personnes exilées, les femmes sont moins présentes dans les représentations et les discours. Les enjeux, pour elles, sont majeurs. « *La migration peut accroître l'indépendance économique des femmes* », soulignait Hyeshin Park. Elle entraîne aussi une redistribution des rôles, où « *les femmes assument la responsabilité des activités économiques* », pouvant « *faire basculer vers elles les prises de décisions* ». La JIM locale organisée à Paris en 2018 par l'OFAD avait permis à cinq femmes de parler de leurs actions dans différents domaines. « *Toutes ces femmes incarnent une nouvelle image de la femme africaine et de la femme migrante qui, loin de la passivité et de la position victimaire qui lui sont souvent associées, tente aussi de s'imposer comme une citoyenne à part entière au travers de différentes initiatives* », était-il affirmé en conclusion de cette session.



Egalité des droits : un combat au long cours

En exil, les femmes pourraient donc conquérir des droits et gagner en liberté ? Ce tableau presque idéal doit être nuancé. Il décrit en effet des situations positives dont il est difficile d'évaluer la fréquence, en l'absence de travaux de recherche visant spécifiquement les femmes migrantes. « *Les migrants sont vus comme un groupe à part entière, sans prise en compte de différentes catégories – les femmes, les hommes mais d'autres aussi* », signalait Léa Fuiet. Si certains témoignages, qui sont loin d'être anecdotiques, donnent une vision très positive de ces femmes « *conquérantes* », et sont autant de raisons de croire en la possibilité d'une telle évolution, la réalité révèle la persistance de difficultés nombreuses liées à leur condition même de femme.

La ségrégation entre hommes et femmes en matière de travail fait que « *même lorsque les femmes migrantes ont des droits légaux, (...) elles sont en concurrence avec les hommes migrants et avec les femmes autochtones* », expliquait Hyeshin Park. Finalement, « *les migrantes font face aux mêmes discriminations que toutes les femmes, mais de façon exacerbée* », et « *leurs droits sont moins bien respectés* », résumait Suzanne Bellnoun. De ce fait, elles n'ont pas les mêmes opportunités concernant les types d'emplois ou les conditions de travail. « *Elles sont plus susceptibles de travailler sur des postes moins bien payés et moins qualifiés* », détaillait Hyeshin Park, et si « *les hommes, perçus comme étant plus forts, sont orientés vers les métiers manuels et de la construction, les femmes sont dirigées vers le « care », la santé, l'enseignement ou les services* ». On le voit ici aussi : les difficultés ou obstacles qui se posent aux hommes

migrants sont plus prégnants encore pour les femmes migrantes. « Il y a des facteurs qui font que les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes opportunités », relevait Léa Furet. C'est contre ces facteurs très résistants que s'engage un combat qui implique tant les femmes que les hommes, dans l'intérêt de toutes et tous.



L'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANT-ES NIGERIEN-NES EN FRANCE

Témoignage d'Aboubakar Lalo

CONIF (Conseil des Nigériens de France)

Dans son cahier des charges, le CONIF met l'accent sur l'accueil et l'intégration de tous-tes les primo-arrivant-es. Si les efforts déployés par l'association se sont longtemps concentrés sur l'accueil des étudiant-es, l'arrivée de migrants non réguliers dans les années 2015-2016 a amené l'association à prendre en compte cette population livrée à elle-même.

Comment et pourquoi le CONIF a-t-il déployé une stratégie d'accueil des migrant-es nigérien-nes ?

Au départ, les migrants non réguliers ne constituaient pas une priorité et une préoccupation pour le CONIF, en raison de la faiblesse de ses moyens d'action mais aussi de préjugés défavorables. Ils étaient en effet considérés par certains, à tort, comme de faible niveau scolaire et comme « ayant tourné le dos au Niger ». Mais la situation déplorable des migrants nigériens de la Porte de la Chapelle, puis l'implication de l'association des Jeunes Nigériens d'Europe, dirigée par un jeune migrant, dans la JIM régionale d'Orléans en 2019, ont incité le CONIF à se doter d'un poste de « secrétaire chargé de la solidarité ».

Quelles actions le CONIF a-t-il mises en place ?

L'installation d'un secrétaire chargé de la solidarité a permis de donner plus de place aux populations migrantes « sans-papiers » qui vivent loin de la communauté nigérienne étudiante ou salariée, et ainsi d'estomper les préjugés qui courent sur eux.

En quoi cette mission participe-t-elle aux actions de développement du CONIF ?

Le CONIF déploie depuis sa création des efforts pour lancer des initiatives de développement en direction du Niger. Il lance des appels à projets pour faire émerger des projets viables, innovants et durables, et organise chaque année un atelier d'écriture pour aider les porteurs de projets dans le cadre du PRA/OSIM. Les populations migrantes sont approchées et vivement encouragées à initier elles aussi des projets. Cela leur permet de créer un lien entre ici-et-là-bas, et contribue à changer le regard posé sur elles, ce qui peut jouer favorablement pour leur régularisation.

2. Prendre place dans la cité

Dès qu'ils/elles le peuvent, les migrant-es s'insèrent dans la société d'accueil en participant de diverses façons à la vie de la cité. Mais s'ils remplissent leur devoir de citoyen-nes, ils ne bénéficient pas en retour de l'ensemble des droits attachés à une citoyenneté pleine et entière. Leur engagement, associatif notamment, fait bouger les lignes.

La même citoyenneté pour tous-tes ?

Des définitions mouvantes et aléatoires

Que signifie exactement être *citoyen-ne* d'un pays ? En donner ici une définition précise et définitive serait non seulement difficile, mais hors de propos. Il y a différentes façons d'être citoyen-ne, et les personnes des diasporas le savent peut-être mieux que d'autres. Le dictionnaire Le Robert livre du terme « citoyen » la définition suivante : « *Individu considéré du point de vue de ses droits politiques.* » La citoyenneté, elle, renvoie à « la qualité de citoyen ». Réuni-es en décembre 2018, les participant-es de la JIM régionale Nouvelle-Aquitaine ont commencé par confirmer cette définition assez stricte. À la question « *Qu'est-ce qu'être citoyen ?* », leur réponse a été : « *Selon la loi française, c'est avoir plus de 18 ans et être né-e en France.* » Mais ils ont poursuivi en s'interrogeant : « *Devons-nous, en tant que diasporas issues des migrations, nous contenter de cette définition ? (...)* Comment peut-on être citoyen si l'on ne peut pas voter ? »

« *Pour nous, être citoyen, c'est participer de façon plus large à la vie de la société* »

Pour les personnes issues des migrations, cette interrogation est centrale. Peut-on se satisfaire d'une approche « passive » de ce mot, et faire abstraction de toute une dimension plus « active », liée à l'exercice de la citoyenneté en dehors des urnes ? Pour les migrant-es, la réponse est non. « *Pour nous, être citoyen, c'est participer de façon plus large à la vie de la société, participer à un projet démocratique et de façon plus étendue.* » Ce faisant, ils/elles viennent bousculer la vision confortable d'une citoyenneté qui serait donnée "gratuitement" par le simple fait d'être né au bon endroit, et n'ouvrirait qu'à quelques droits tels que ceux de voter et d'être élu-e. « *Les diasporas contribuent à la promotion des valeurs de la République, en créant des conditions de solidarité et de fraternité.* » Ce faisant, ils/elles deviennent parfois plus citoyen-nes que les citoyen-nes français-es de naissance.

Invité-es à exposer en quelques mots ce que leur évoquait spontanément le mot « citoyen », les participant-es de la JIM nationale de 2018 ont cité plusieurs formes actives de citoyenneté : « *Comportement de l'homme dans la société, régir le vivre-ensemble, le militantisme, les droits et les devoirs, la participation à la cité, la possibilité de coopérer et d'agir ensemble...* » Lors de son intervention, Christophe Bertossi (IFRI) évoquait l'idée, qui fleurissait à la fin des années 1980 parmi les enfants de migrant-es, « *d'arracher la citoyenneté à la nationalité mais de la lier à la participation* ». Cette idée a été reprise lors de la JIM régionale Nouvelle-Aquitaine : « *Etre citoyen pour un jeune issu de la migration doit être vu sous l'angle d'une participation active dans un projet de société et démocratique commun* ». Cette approche concerne tout aussi bien les femmes migrantes « *actives et impliquées dans le vivre-ensemble*, a-t-il été souligné lors de la JIM locale de Paris. *Elles ont démontré leurs capacités d'organisation et de citoyenneté au quotidien, qui servent aussi bien le pays qui les a accueillies que le pays d'origine.* »

Penser « mondial »

Et si l'on portait le regard un peu plus loin ? Face aux obstacles mis sur le chemin d'une citoyenneté nationale « complète », les personnes issues des diasporas sont nombreuses à prôner la reconnaissance d'une citoyenneté élargie à l'échelle planétaire. « *Nous devons parler de citoyenneté européenne et, si l'on voit plus global, de*

citoyenneté mondiale», ont souligné les participant-es de la JIM régionale Nouvelle-Aquitaine 2018. D'ailleurs, rappelait cette même année Christophe Bertossi, lors de la JIM nationale, « à la fin des années 1980 et au début des années 1990, un débat similaire n'aurait pas eu lieu sans parler de citoyenneté européenne comme horizon de dépassement du nationalisme ».

Envisager la question de la citoyenneté sous cet angle permettrait de sortir d'un certain nombre d'ornières. En premier lieu, un regard panoramique permet de voir la façon dont les choses se passent ailleurs. Une participante a ainsi rapporté qu'« en République de Vanuatu, tout travailleur peut être citoyen ». Observer de telles approches plus apaisées de la citoyenneté peut contribuer à dépasser un débat souvent tendu, et s'en inspirer nous aide à créer une société plus ouverte. « La citoyenneté mondiale amène à l'inclusion », ont ainsi affirmé les participant-es de la JIM nationale 2018. En second lieu, cela peut permettre de mieux prendre en charge les grands défis qui se posent à la planète, en termes d'environnement mais pas uniquement. La JIM nationale de 2018 a ainsi soutenu « l'importance de l'échange entre les peuples face aux enjeux de politique internationale ».

La question des droits peut paraître éloignée de ces enjeux : en réalité, une telle perspective nous amène à sortir d'une vision strictement juridique des droits, pour les considérer d'une manière plus globale. Chacun-e a en effet toute légitimité à se revendiquer « citoyen-ne du monde » indépendamment de son statut « officiel » dans le pays où il/elle vit. Il s'agit avant tout d'une posture et d'un engagement personnels face à la marche du monde. D'ailleurs, ont indiqué les participant-es de la JIM régionale Nouvelle-Aquitaine 2018, « si l'on part du postulat que la citoyenneté est un partage de valeurs et de postures, alors l'éco-citoyenneté et la citoyenneté mondiale doivent être ramenées à l'échelle individuelle. Ce qui veut dire qu'il y a un mouvement d'allers-retours entre les deux et que nous devons partir de l'individu pour construire le collectif ». Soit un renversement de prisme qui pourrait faire progresser cette notion de citoyenneté en lui permettant de s'oxygéner. « Il faut d'abord penser la personne comme entité à part entière », résumèrent les participant-es.

Engagement associatif : d'un droit, faire un tremplin

L'action associative, un acquis essentiel

Vouloir s'engager est une chose, pouvoir le faire en est une autre. Pendant deux décennies, les personnes issues des migrations en ont fait l'expérience – sans doute accaparées par d'autres impératifs plus immédiats (vivre et faire vivre leur famille), mais aussi bridées dans leur élan par des droits extrêmement limités. « La nécessité d'être structuré est apparue indispensable pour avancer dans la lutte pour les droits au sein de sociétés discriminantes », exposait en 2018 Abobikrine Diop, président du COSIM Provence-Alpes-Côte d'Azur, avant de se remémorer son combat pour le droit d'association au tout début de la décennie 1980. « à l'époque, les migrants n'avaient pas le droit d'être dans des associations comme membres administrateurs », a-t-il rappelé. Il s'est alors impliqué au sein de « Radio Gazelle, créée à Marseille en 1981 et basée sur l'échange entre les populations locales et les populations issues des migrations afin de se rencontrer et de construire quelque chose en commun ». Cette action, jointe à de nombreuses autres, a abouti à des revendications « qui ont permis que des personnes issues des migrations puissent rentrer dans des conseils d'administration et occuper des fonctions comme tous les autres citoyens français ».

La possibilité ainsi donnée aux personnes d'origine étrangère, à partir de 1981, d'adhérer, diriger ou créer des associations, a été un moteur d'engagement tous azimuts, et un tournant majeur dans leur action dans et pour la cité. « La meilleure façon de s'intégrer dans une telle société est d'aller outre le racisme en continuant d'agir et de s'investir dans la vie citoyenne, au sein d'associations, d'entreprises, a poursuivi Abobikrine Diop. La mixité des structures est un premier pas vers l'égalité et pour le développement d'une nouvelle forme de citoyenneté, dans une société construite sur le respect des droits de l'homme et où règne la méritocratie ». Cette démarche paye, ont observé les participant-es de la JIM nationale 2018. « L'échelon associatif est très pertinent. (...) Une fois visible, le niveau communal est obligé de prendre en compte cette dynamique associative ».



Journée Internationale des Migrant-es 2018 «(En)quête de citoyenneté»

Aussi précieux et nécessaire que soit cet engagement, il n'est pas toujours aisé à mettre en œuvre. *« C'est dans les moments de stabilité que les migrants (...) peuvent gérer des associations pour l'intégration, pour faire société ensemble et/ou de solidarité internationale »*, ont affirmé en 2019 les participant-es de la JIM régionale Auvergne-Rhône-Alpes. C'est aussi un mouvement qui doit être soutenu. La JIM régionale organisée à Nancy en 2019 a fait valoir différentes actions pour favoriser l'engagement des personnes migrantes, en particulier celles installées depuis peu dans le territoire. Rachel Gustin (Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle) a ainsi évoqué la plateforme Internet « Place de l'Engagement » mise en place par le Département pour *« créer un lien direct entre les associations et des bénévoles (...) souhaitant donner de leur temps. C'est un modèle sur la base duquel on peut créer une véritable base de données à la disposition des associations et des migrants, qui leur permettrait d'y trouver toutes les informations nécessaires pour leur permettre de s'engager. »* S'inspirant de ce modèle, les participant-es ont suggéré la création d'une plateforme dédiée spécifiquement à *« la mise en relation entre les structures associatives et les migrants »*.

Un cadre pour connaître et affirmer ses droits

Si le droit d'association est important en tant que levier d'engagement, il a pour les migrant-es récemment arrivé-es une autre fonction parfois essentielle : leur permettre de se retrouver *« sous un critère de pays d'origine (...) ou en fonction du statut – étudiants, etc. »*, relevait Sophie Bilong (IFRI), lors de la JIM nationale de 2019. Dans ce cadre, une forme d'entraide se met en œuvre, qui favorise une meilleure connaissance de ses droits et facilite l'intégration. Le désir par ces personnes de créer de nouvelles structures, au lieu de s'intégrer dans des associations existantes, s'explique par le fait que les personnes nouvellement arrivées *« n'ont pas le même lien avec le pays d'origine que les migrants déjà installés »*, et en particulier *« n'ont souvent pas le droit de retourner dans le pays d'origine »*, précise-t-elle. Dès lors, la relation à ce pays, mais également les préoccupations quotidiennes en France ou les perspectives pour l'avenir, sont différentes. Les migrant-es se retrouvent alors dans *« des associations qui souvent ne sont pas bien structurées ou sont dans l'informel »*, mais qui leur offrent un cadre pour *« défendre leurs droits »* et faciliter *« la diffusion d'informations »*.

Témoignant de son expérience lors de la JIM régionale 2019, à Orléans, le CONIF a relayé le sentiment d'un « *manque de solidarité* » éprouvé à son égard par les migrant-es venu-es du Niger ces dernières années. Interpellée par ces retours négatifs, l'association reconnaît avoir été bousculée par « *la nouveauté de cette question [de l'accueil]* », explique Aboubakar Lalo (lire encadré p. 30). En effet, jusqu'à une période récente, les Nigérien-nes migraient vers l'Afrique de l'Ouest davantage que vers l'Europe. Peu concernée par un impératif d'accueil, la diaspora nigérienne en France se concentrait donc sur des actions de solidarité avec le pays d'origine. Mais « *depuis cinq ans, des Nigériens vivent dans la rue en France, notamment en région parisienne* », constate Halima Amadou Sanda, de l'association AFIS Europe Niger. Epaulant les Nigérien-nes désireux-ses de s'intégrer en France, cette association accompagne également celles et ceux – peu nombreux-ses – qui souhaitent retourner au Niger. De son côté, « *le CONIF est conscient qu'il y a désormais des Nigériens parmi les migrants, (...) y compris des femmes et des mineurs, particulièrement fragiles* ». Tou-ttes souffrent souvent « *de ne pas parler la langue du pays de destination* » et ont besoin des « *bonnes informations* » pour pouvoir s'insérer dans la société française. Dans cette optique, un autre droit s'avère fondamental : « *L'éducation, majeure pour l'insertion future.* »

De l'action associative à d'autres formes d'engagement

L'action associative est, pour les migrant-es, un vecteur d'action dans et pour la société d'accueil. Forts de leurs compétences et talents « *complémentaires des savoirs académiques* », rapporte Sophie Bilong, mais aussi des solutions qu'ils ont dû inventer pour s'adapter et vivre dans un nouveau contexte, de la richesse d'un parcours atypique – et cela dès le chemin de l'exil –, et d'une volonté d'agir souvent exceptionnelle, ils/elles s'impliquent « *dans des programmes, dans des projets en co-construction* ». Grâce à cela « *le demandeur d'asile peut par exemple être animateur et pas forcément bénéficiaire* ».

Agir dans un cadre associatif est donc une école de vie et un tremplin vers d'autres formes d'engagement. Lors de la JIM nationale 2018, les participant-es d'un atelier intitulé « *Diasporas et droits politiques : quels engagements ici et là-bas ?* » ont conclu qu'il était incontournable de « *s'engager localement, sur le terrain, ici en France. (...) Nous avons un rôle à jouer ici. Quand on est citoyen*

d'une ville, d'un pays, il faut s'engager », car il s'agit du « *moyen le plus efficace d'être représentés politiquement et de faire avancer nos droits* ». Cela passe par l'implication dans des associations emblématiques des luttes pour les droits telles que la Ligue des droits de l'Homme ou le MRAP, dans des syndicats, mais également dans des instances de proximité comme les centres sociaux, les conseils de classe ou les conseils de quartier – voire dans l'arène politique à travers les conseils municipaux, à l'image de Yacine Diakite (voir témoignage ci-contre). De la sorte, les personnes contribuent à faire grandir les droits des diasporas, à construire d'elles une image active et positive, et finalement à donner corps à ce vivre-ensemble plus nécessaire que jamais. « *Cette citoyenneté, au niveau local, est d'autant plus une voie intéressante qu'elle a le mérite de mêler toutes les nationalités* », ont conclu les participant-es.



LA PARTICIPATION DES MIGRANT-ES À LA VIE CIVIQUE

Témoignage de Yacine Diakité-Diop

Engagée de longue date dans la vie associative locale, Yacine Diakité-Diop a été, le temps d'un mandat, adjointe au maire d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) en charge de la vie associative, la démocratie locale et la citoyenneté. Elle revient sur cette expérience fondatrice.

Comment vous êtes-vous engagée dans la vie municipale ?

Je m'y suis engagée à travers la vie associative car je mène des actions sur la ville depuis des décennies. Mes concitoyens d'origine africaine m'avaient suggéré de rejoindre la liste d'un des candidats car il n'y avait jamais eu de maire adjoint de couleur dans notre ville. J'ai accepté pour donner l'exemple aux jeunes, et aussi démontrer que l'on ne pouvait pas changer les choses de l'extérieur. J'étais déjà militante dans un parti, mais cela ne suffisait pas.

Que pensez-vous avoir apporté ?

A mon avis, j'ai apporté beaucoup de choses en tant que maire-adjointe. Tout d'abord, la création du Conseil des résidents étrangers, avec la campagne de Votation citoyenne. J'ai signé, au Sénat, l'appel des maires pour le droit de vote des étrangers aux élections locales et nous avons été jusqu'à l'Assemblée nationale pour défendre ce vote. J'ai également créé le Conseil local de la vie associative et permis aux citoyens d'élire les présidents des Conseils de quartier – auparavant les quartiers étaient présidés par des élus. Tous les citoyens

ont pu voter, même ceux qui n'avaient pas la nationalité française. Pour certains Africains, c'était la première fois qu'ils glissaient un bulletin dans une urne. C'est ainsi que nous avons eu deux présidents de quartier d'origine étrangère. Enfin, j'ai été à l'origine d'un fonds destiné aux associations de solidarité internationale, sous la forme de co-financements dans le cadre d'appels à projets. C'est une demande que j'avais faite au candidat lors de la campagne électorale, car je connaissais les difficultés rencontrées par les associations pour financer leurs projets dans les pays d'origine.

Qu'avez-vous retiré de cette expérience en termes d'engagement citoyen ?

Ces six ans en tant qu'élue ont renforcé ma conviction qu'il fallait s'engager partout où l'on se trouve, car nous n'aurons rien sur un plateau. Le bienfait ne se perd jamais car les habitants me parlent encore de mes réalisations. Peu importe que l'on fasse partie des nationaux ou des étrangers, on doit se considérer citoyen, c'est-à-dire habitant de la cité avec ses droits et ses devoirs, et se battre en tant que tel.



Arrêt sur image : le moment du vote durant l'Assemblée Générale 2019 du FORIM

#3

SE MOBILISER, AGIR, S'UNIR POUR ENRICHIR LES TERRITOIRES

L'acquisition par les migrant-es de conditions de vie meilleures les libère de la peur du lendemain et leur permet de se projeter vers l'avenir. C'est le moment pour eux/elles de partager le fruit de leurs efforts avec leurs proches «là-bas», et avec leur nouvelle communauté d'appartenance «ici».

Des transferts d'argent aux investissements financiers, des initiatives associatives aux projets entrepreneuriaux, leur énergie et leur créativité sans limites contribuent à un mieux-vivre dans les pays d'accueil et d'origine.



Le Stand du FORIM au Forum des Diasporas Africaines, édition 2018

1. Les transferts, une ressource de première importance

Les transferts d'argent comptent parmi les actions de solidarité avec le pays d'origine les plus usitées chez les migrant-es. Mise en place par les premières diasporas, cette pratique n'a cessé de se renforcer au fil des décennies, pour atteindre des montants considérables. Jadis tournée exclusivement vers les familles, elle s'est peu à peu enrichie d'autres finalités au profit des territoires.

Des montants toujours très élevés

Une augmentation constante

La migration ne concerne pas seulement les migrant-es : dans un grand nombre de cas, ces dernier-ères prennent le chemin de l'exil pour trouver de meilleures conditions de vie bien sûr, mais aussi apporter un soutien financier souvent décisif à leur famille restée au pays. Dès qu'ils/elles en ont la capacité, ils/elles adressent en effet à leur proches une partie de l'argent gagné en France, allant parfois jusqu'à sacrifier leur propre confort matériel. « Cette tradition de rapatriement de fonds (...) se perpétue depuis plusieurs dizaines d'années et représente une importante manne financière », relatait en 2017 l'enquête « Investissements productifs de migrant-es : mieux connaître pour mieux valoriser » menée par le FORIM auprès de ses membres. Les sommes ainsi transférées par les diasporas vers leur pays d'origine sont colossales et leur montant n'a cessé d'augmenter

au fil des années, pour atteindre en 2019 le niveau record de 554 milliards de dollars, selon la Banque mondiale (lire encadré p. 39).

Lors de la JIM nationale de 2017, Désiré Ngaleu, agro-économiste, rapportait qu'en l'espace de dix ans, à partir de 2007-2008, on avait observé « une croissance de la migration de 28 %, [et une] augmentation des transferts d'argent de 51 % ». S'appuyant sur les données de la Banque mondiale, l'enquête du FORIM soulignait qu'en 2014, « 80 % des investissements directs à l'étranger en Chine [provenaient] de la diaspora chinoise », et qu'en 2016, « les diasporas africaines [avaient] rapatrié près de 32,5 milliards d'euros au total dans leurs pays d'origine, soit le décuple du montant de l'aide internationale au développement cette même année ».

Une pratique solidement ancrée

Si l'année 2020 devrait voir s'infléchir cette hausse continue, en raison de la récession économique et des incertitudes provoquées par la pandémie de Covid-19, la Banque mondiale juge probable un redressement de la situation ensuite. D'autant que, estime l'institution, « les remises migratoires devraient constituer une source encore plus importante de financement extérieur pour ces pays, face à un repli plus marqué (plus de 35 %) des investissements directs étrangers », qu'elles ont pour la première fois dépassés en 2019. Il faut souligner que les femmes, sans doute particulièrement imprégnées du souci d'aider leur famille, tiennent une place de premier plan dans ces remises. Si elles représentent 50 % des migrant-es, elles sont à l'origine de 55 % des transferts. Les fonds qu'elles font parvenir à leurs proches servent en premier lieu à assumer les dépenses de santé, en second lieu à assurer l'éducation, et en troisième lieu à la consommation.

Dans tous les cas, ces transferts de fonds conservent une actualité et une force qui semblent contredire l'hypothèse d'un essoufflement de cette pratique parmi la nouvelle génération de migrant-es – que l'on dit moins prête à se « sacrifier » sur l'autel d'une assistance sans fin. Dans la réalité, les transferts de fonds se maintiennent à un niveau élevé, du fait d'un mouvement migratoire toujours important à l'échelle mondiale, de l'attachement viscéral à un geste dont les effets sont immédiats et visibles et valorisent celui/celle qui donne, mais aussi de l'émergence de nouvelles pratiques (entrepreneuriat, investissements productifs...) associées à ces transferts.

« De nombreuses politiques au niveau international, y compris l'Agenda du développement durable 2030, mettent en avant la pertinence de faciliter et de stimuler les diverses formes d'engagement de la diaspora, que sont le capital financier, politique, intellectuel, social et culturel que les migrant-es peuvent fournir à leurs pays d'origine », exposait en 2017 l'enquête du FORIM.

Des finalités qui évoluent

De l'assistance matérielle au développement

Historiquement, les transferts d'argent des diasporas ont été dirigés en priorité vers les familles restées au pays, afin de leur offrir de meilleures conditions d'existence, voire tout simplement les moyens de vivre. Cet apport monétaire sous forme de don revêt donc un caractère essentiel pour des populations démunies. Mais si précieux soit-il, il ne permet que d'agir dans du court terme et auprès d'un cercle restreint de personnes, sans influencer sur les causes plus structurelles de la pauvreté. En d'autres termes, résumait Elie Nkamgeu (Club Efficienc) lors de la JIM nationale de 2017, « le simple transfert d'argent pour les consommations quotidiennes ne permet pas le développement durable ».

En parallèle, dès les années 1970, des citoyen-nes issu-es des diasporas ont commencé à penser leurs transferts dans un cadre plus élaboré, plus ambitieux, plus collectif également. Certains projets plus durables ont pu naître (infrastructures, équipements collectifs), au profit de communautés plus larges (villages, quartiers), contribuant à une véritable dynamique de développement.

La structuration des diasporas en associations à partir des années 1980 a permis de donner, en même temps qu'un cadre mieux balisé, un plus grand souffle à ces actions. Celles-ci se sont peu à peu enrichies d'une nouvelle forme d'intervention : les investissements financiers. L'enquête du FORIM menée en 2017 indiquait : « Si 76 % des sondé-es ont voulu contribuer au développement des communautés/villes/régions de leur origine en effectuant des investissements, 52 % ont pensé qu'en créant des emplois et en contribuant au développement

économique de leurs villes et communautés d'origine et d'accueil, ils-elles peuvent créer le changement et avoir un impact positif. » Poursuivant son analyse, elle constatait que « les contributions de migrant-es vont bien au-delà des investissements purement financiers. Elles comprennent non seulement la levée de fonds collectifs pour soutenir les activités de solidarité et de développement local, les transferts de technologies, mais également l'échange de connaissances, l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux de capitaux et l'accroissement des échanges commerciaux. »

L'accent sur les investissements

Certain-es acteur-rices comme Mathias Fillon (Anima Investment Network) estiment que l'enjeu, aujourd'hui, est de faire de la diaspora « un accélérateur de développement économique ». Cela peut paraître très ambitieux au regard de la réalité. Dans cette optique, Elie Nkamgeu invitait, lors de la JIM nationale 2017, à « mobiliser l'épargne des migrants vers l'investissement productif ». Anaïs Moraud, chargée de projets pour le site de crowdfunding Babyloan, livrait un exemple de ce qu'il était possible de mettre en œuvre dans cette optique. Créée en 2008, cette plateforme permet « d'orienter le transfert d'argent des diasporas vers la création de valeur », en direction notamment du secteur agricole malien. « La diaspora participe via la plateforme de crowdfunding puis, par la suite, est remboursée tous les mois. »

Cette approche permet de sortir du simple don pour aller vers des initiatives génératrices de valeur. « S'il y a contribution à la création de valeur, c'est un investissement », signalait Elie Nkamgeu. Et les transferts ne sont pas seulement financiers. L'enquête menée par le FORIM en 2017 rappelait que « le partage d'expériences et des connaissances reste la tendance principale dans le type d'engagement des migrant-es, car résidant dans les pays dits "développés", les migrant-es acquièrent des compétences, des savoir-faire et des expériences précieuses leur permettant de porter l'innovation dans leur pays d'origine. Il s'agit, avant tout, de l'investissement intellectuel des migrant-es ».

« les contributions de migrant-es vont bien au-delà des investissements purement financiers »



LES TRANSFERTS D'ARGENT, AIDE AU QUOTIDIEN ET LEVIER DE DEVELOPPEMENT

Les transferts d'argent — dits aussi rémitances ou remises — sont peu reconnus au regard des sommes considérables qu'ils mettent en jeu : 500 milliards d'euros à l'échelle mondiale en 2019, soit un chiffre trois fois supérieur au montant de l'aide publique au développement (APD). Cette même année, les transferts des diasporas africaines s'élevaient à près de 76 milliards d'euros, soit 30 % de la richesse nationale de certains Etats. Selon une étude publiée en 2015 par le Fonds international de développement agricole, ces remises peuvent constituer jusqu'à 40 % du revenu des foyers africains, permettant de couvrir les frais d'alimentation, de logement, d'éducation ou de santé de millions de personnes. Selon l'Agence Française de Développement, « *la diaspora est devenue le bailleur de fonds le plus fiable* ».

Alors que les priorités de ces « migrant-es bailleur-ses » restent largement déterminées par les besoins exprimés par les familles ou les communautés du pays d'origine, des voix de plus en plus nombreuses les encouragent à orienter une partie des dons vers des projets contribuant au développement économique – sans remettre en cause le

soutien aux familles, toujours essentiel. Un travail de sensibilisation devrait être réalisé dans ce sens, auquel les OSIM pourraient participer utilement. La question du coût des transferts d'argent, dont le montant élevé, en particulier vers l'Afrique, peut constituer un frein aux investissements, se pose aussi avec acuité.

L'année écoulée a été marquée par deux éléments majeurs. En premier lieu, la crise liée à la pandémie de Covid-19 n'a pas provoqué d'effondrement des dons : estimée à 20 % au printemps 2020, la baisse globale des transferts ne devrait finalement pas dépasser les 7 %, ce qui prouve l'ancrage solide de cette pratique. En second lieu, on a observé un véritable boom des services de transfert par téléphone portable, à la fois plus souples et moins coûteux. Cela pourrait libérer davantage d'argent sur le terrain, dont on peut espérer qu'une partie serve le développement local.



Soirée de Gala «Ne zappe pas ...ma citoyenneté!» avec Aya Reportage, La Bellevilloise, 2018



2. Les migrant-es, passeur-ses de culture et vecteur-rices de paix

Par leur présence dans notre pays, les activités qu'ils/elles y mènent, les relations qu'ils/elles y nouent, les projets qu'ils/elles y développent, les migrant-es créent des passerelles entre les territoires et contribuent à une meilleure connaissance réciproque. De façon discrète mais indéniable, ils participent à une plus grande ouverture à l'autre qui fonde une culture de paix nouvelle et fragile, mais certaine

La rencontre des différences, une confrontation féconde

La migration, support d'un enrichissement mutuel

La dimension interculturelle est un élément indissociable de la migration. Dans une période où la question identitaire est particulièrement sensible, le face à face entre des cultures différentes est parfois présenté comme un facteur de division, voire d'affrontement. Confrontées à cette réalité, les diasporas ont à cœur de faire valoir une approche positive de la rencontre interculturelle, moins présente dans le débat public. Intervenant lors de JIM nationale de 2018, Moussa Drame (Réseau des associations mauritaniennes en Europe - RAME) a pris la parole en citant Antoine de Saint-Exupéry : « Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis. » Livrant à son tour sa vision de l'altérité, Moussa Drame a expliqué qu'en tant que

migrant-e, « on se sent différents mais c'est une richesse pour nous et les pays d'accueil ».

Les participant-es de la JIM régionale Auvergne-Rhône-Alpes 2018 ont affirmé qu'« une société multiculturelle égalitaire se construit lorsque les membres ont conscience de partager un même destin, où l'adhésion se fait sur des valeurs plus qu'une couleur de peau ». Dans cette perspective, la notion de culture est à la fois centrale et secondaire. Centrale, parce qu'en tant que « représentation des choses et des concepts », elle est constitutive des personnes : on ne peut pas en faire abstraction. Secondaire, parce que l'adhésion à des valeurs et/ou un projet commun lui est supérieure. Qui plus est, ont affirmé les participant-es, « la culture n'est pas forcément une valeur positive. Elle est ce que j'en fais. » Ceci étant posé, la culture peut réellement contribuer à enrichir une société. Pour y parvenir, un dialogue doit naître, qui permette qu'« un élément extérieur arrive dans un existant et [qu'il y ait] pollinisation », pour reprendre la métaphore utilisée par les participant-es. Mais, ont-ils/elles stipulé, « la greffe peut prendre, ou pas ».

Un effort partagé, socle d'une culture de paix

Le FORIM fait l'expérience de cette relation interculturelle qui nourrit les un-es et les autres en son sein, « chacun vient avec sa culture et la partage pour créer cette citoyenneté universelle qui nous grandit », confiait en 2018 Alain Mulaba, président du COSIM Auvergne-Rhône-Alpes. À l'extérieur de ce cadre privilégié, l'expérience est plus difficile à mettre en pratique et exige un effort accru des différentes parties.

Au fil des JIM, quelques pistes concrètes ont été esquissées, démontrant la fonction à la fois sociale et artistique de la culture, ainsi que sa capacité à favoriser un dialogue distancié et apaisé. A Lyon, les Fêtes consulaires qui réunissent chaque année une vingtaine de pays, sont l'occasion de promouvoir d'autres cultures à travers des spectacles et animations. Dans le sud, la JIM régionale Occitanie-Méditerranée suggérait en 2018 d'« être ambassadeur de son pays et d'apporter des solutions inspirées des valeurs culturelles ». Cette même année, au cours de la JIM nationale, Brice Monnou (association Femmes et Contributions au Développement - Fecodev) racontait une visite au musée du Quai Branly en compagnie d'élèves du 19^e arrondissement de Paris, au terme de laquelle ces derniers



Performance de danse de la compagnie LOBA, Soirée de Gala Prix Madiba 2018, La Bellevilloise

avaient été « *fiers de dire que leurs grands-parents étaient au musée avec eux* »... Enfin, une participante d'origine béninoise a évoqué le Programme MARS lancé par la Cité Internationale des Arts, qui permet d'accueillir des artistes du monde entier dans le cadre de résidences, expositions, concerts, rencontres, projections, performances, open-studios, etc.

Le dialogue entre les cultures, grâce aux arts notamment, pourrait participer à l'émergence d'une culture commune de vivre-ensemble et de paix, dans le cadre d'une citoyenneté mondiale enfin concrétisée. « *Cette diversité permet que l'on soit ensemble* », pointait un

participant à la JIM nationale 2018. Un représentant du Mouvement de la Paix, également artiste peintre, plaidait en ce sens en indiquant que cet horizon qui surplombe les frontières administratives « *nous fait sortir de la nation* ». Il a ensuite invité à s'emparer des 17 Objectifs de Développement Durable adoptés en 2015 par les Etats membres des Nations unies, dont l'objectif est de « *répondre aux défis mondiaux en tenant compte de l'héritage culturel de chacun* ».

L'action discrète des étudiant-es étranger-ères

Ambassadeur-rices et médiateur-rices

Les étudiant-es sont souvent négligé-es dans la vision et la construction de sociétés multiculturelles. Leur poids, pourtant, est tout sauf négligeable. En 2019, la JIM régionale Nouvelle-Aquitaine se penchait sur leur situation, du niveau régional à l'échelle mondiale.

En 2015, on comptait 2,9 millions d'étudiant-es étrangers-ères dans le monde, contre 800 000 en 1975, et l'on en prévoyait 4,1 millions en 2020 – la Chine et l'Inde constituant les contingents les plus importants, avec respectivement 750 000 et 300 000 étudiant-es à l'étranger en 2012. Si, au plan individuel, les capacités économiques de ces étudiant-es sont généralement assez limitées, ils/elles génèrent des revenus estimés à 17 milliards d'euros par an à l'échelle mondiale. Ils/elles sont accueilli-es principalement aux Etats-Unis (18 %), en Grande-Bretagne (13 %), la France se situant à la cinquième place (7 %).

La Nouvelle-Aquitaine est une importante terre d'accueil pour les étudiant-es étranger-ères en France. En 2019, ils/elles étaient près de 12 000, soit 10 à 12 % de la totalité des inscrit-es dans les universités de la région. Originaires majoritairement d'Afrique francophone, de Chine et du reste de l'Europe, ils/elles sont généralement de passage. Certain-es repartiront ensuite dans leur pays, d'autres poursuivront leurs études dans une autre ville ou un autre pays, tandis qu'une minorité se fixera sur place de façon plus pérenne.

Quelle que soit la durée de leur séjour, la municipalité de Bordeaux a compris l'intérêt de consolider le lien, même éphémère, qui lie les étudiant-es d'origine africaine au territoire aquitain. Soucieuse de valoriser leur culture mais également leurs compétences, elle a lancé deux initiatives pour stimuler le brassage et l'échange avec la population locale. D'une part, en partenariat avec Sciences-Po Bordeaux, le programme Balafon (Bordeaux-Afrique : l'Ambition Fondatrice), qui favorise les relations entre les chercheurs-ses et étudiant-es africain-es et ceux/celles de Nouvelle-Aquitaine. D'autre part, les Journées Nationales des Diasporas Africaines, qui mettent en valeur les talents de ces diasporas, leurs

apports à la vie locale aux plans social, culturel, économique et politique, ainsi que leur participation à la réécriture des relations entre le continent africain et l'Hexagone.

Si les villes universitaires ne peuvent que tirer bénéfice de la présence de ces forces vives représentant un autre continent – et donc d'autres approches et de savoirs et compétences teintés d'une autre vision du monde – elles doivent faire preuve de proactivité pour que s'opère la rencontre avec les habitant-es. En effet, les étudiant-es étrangers tendent à rester en retrait, faute de connaître ou maîtriser les codes culturels d'un pays souvent inconnu, de se sentir intégrés, de disposer de moyens financiers autorisant une vie sociale active... faute, en somme, de jouir d'un accueil organisé qui les visibilise et les mette en confiance.

D'autres formes de vie sociale

Assiste-t-on aujourd'hui à un repli des étudiant-es suivant-es, par rapport aux générations qui les ont précédé-es ? La réponse n'est pas nette. A la création de la FEANF (Fédération des étudiants d'Afrique noire en France) en 1950, puis dans les décennies qui avaient suivi, « *le lien fondamental qui unissait les étudiants [d'origine africaine], c'était la lutte pour les indépendances qui constituait un socle commun fort* », expliquait un intervenant durant la JIM nationale 2019. Puis, dans les années 1980, « *les étudiants qui arrivaient en France avaient d'abord une appartenance géographique, puis solidaire et enfin fraternelle qui permettait une meilleure intégration et mobilisation* ». D'une certaine façon, ils/elles profitaient de formes de sociabilité qui leur garantissaient un environnement culturel familier, tout en facilitant leur participation à la société à travers des mobilisations citoyennes.

La donne, depuis, a changé. « *La mondialisation est passée par là, les formes de mobilisation et les sujets de mobilisation ont évolué* », a-t-il poursuivi. Le contexte des luttes émancipatrices n'est plus d'actualité, les fraternités – géographiques, solidaires, syndicales – se sont émoussées, et les étudiant-es étranger-ères, africain-es notamment, doivent d'abord surmonter différents problèmes dans leur vie de tous les jours : obstacles administratifs, difficulté à trouver un logement et à faire face aux dépenses quotidiennes (loyer, transport, alimentation, frais de scolarité, fournitures, etc.). Au final, on observe « *un manque d'engagement assez prononcé de la part des*

étudiants lorsqu'il s'agit de thématiques liées à l'intégration, la migration et l'engagement associatif ». Pour autant, ils sont loin d'être totalement invisibles dans l'espace public. Certes moins engagés politiquement, ils/elles privilégient d'autres formes de mobilisations telles que les manifestations sportives et culturelles. C'est donc plutôt le reflux d'un certain type de sociabilité que déplorent certain-es observateur-rices qui souhaiteraient voir se « fédérer les associations étudiantes », pour « mutualiser leurs forces » et ainsi mieux « défendre leurs intérêts (...) et accueillir, accompagner, aider à l'intégration des nouveaux étudiants qui arrivent ».

La double culture des enfants adoptés

Une « diaspora » peu connue

La trop rare question des enfants adoptés à l'international, qui « mêle la vie sociale à la politique internationale, la culture à la psychologie, l'économie à la morale », a été abordée dans ses différentes dimensions durant la JIM régionale Bretagne de 2019, notamment sur le cas de la diaspora éthiopienne. Il a d'abord été rappelé que « selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un migrant est une personne née à l'étranger et résidant en France. » Sur cette base, nous pouvons considérer que « les enfants adoptés sont des migrants ». D'ailleurs, ont renchéri les participant-es, « il y a quelque chose de similaire dans l'expérience de l'exil, [où] l'on laisse quelque chose derrière soi ». Et les enfants adoptés, eux aussi, sont confrontés à la question de l'altérité. Que l'on soit enfant d'immigré-e ou enfant adopté, la question des origines est souvent posée. On te demande « d'où tu viens ? » Toutefois, ce sont « des migrants singuliers, au sens où ils vivent une expérience de migration spécifique comparativement aux autres immigrés ». Et, là où un enfant d'immigré-e a « des repères qui l'inscrivent dans un héritage culturel, une histoire familiale », un enfant adopté a plus de mal à se situer « s'il n'a plus de lien avec la famille biologique » ou s'il « ne connaît pas son histoire ». Dès lors, « comment répond-on à cette question et comment se construit-on dans le rapport à l'autre ? »

Notant que « l'adoption rend plus complexes les questions classiques de l'attachement, de la perte et de l'image de soi, notamment à l'adolescence », les participant-es à cette JIM

ont mis en évidence trois grandes « configurations », qui dépendent de la force et la nature du lien que la famille adoptante cultive entre l'enfant adopté et son pays de naissance. Quand ce lien est inexistant, « l'enfant va baigner dans un environnement culturel uniquement français », sans reconnaissance de « la diversité [de ses] appartenances culturelles ». Quand la famille entretient « un lien actif et régulier avec le pays de naissance de l'enfant », celui-ci pourra considérer sa terre natale « comme un second pays », et assumer voire revendiquer « sa multiculturalité ». Enfin, quand les parents adoptifs « adaptent le lien au pays aux questionnements de l'enfant », ils permettent à ce dernier d'être « ancré dans la culture française » tout en reconnaissant « le droit à son histoire ».

Selon la démarche privilégiée par la famille, l'enfant adopté aura un rapport plus ou moins clair à son identité, et une relation plutôt apaisée ou tumultueuse aux autres. S'il n'y a pas rupture entre pays de naissance et pays d'accueil, il pourra plus aisément composer avec une identité aux caractères multiples. A l'inverse, « comment se définir sereinement (...) quand ce que je représente me définit aux yeux des autres, alors même que mes parents ne reconnaissent pas la diversité de mes appartenances culturelles ? », ont interrogé les participant-es.

Une double culture à entretenir

La double culture des enfants adoptés est une question centrale pour ces derniers. « On peut avoir une identité française et garder et assumer sa culture d'origine », ont affirmé les participant-es. Mais elle est également importante pour la société. L'apport multiculturel des personnes adoptées, durant la période de l'enfance puis à l'âge adulte, est une source d'enrichissement pour tou-tes, ainsi qu'un facteur de vivre-ensemble. « Les enfants adoptés majeurs sont présents sur l'ensemble du territoire. Ils sont engagés dans de multiples activités. Ils sont présents dans les centres de décision (...), dans les administrations, dans les associations, dans les quartiers... Certains, parmi eux, ont une double culture qui leur permet de bien connaître la société d'accueil des migrants et la société d'origine. Ils constituent donc une ressource humaine potentielle. » Pour que fonctionne « cette interaction entre soi et les autres », il est nécessaire de « connaître les codes sociaux et culturels de la société dans laquelle on se trouve, sans cela les perceptions sont incomplètes ».

*Enfant d'immigré
ou enfant adopté,
la question des origines
est souvent posée.
On te demande
« d'où tu viens ? »*

Face à l'enjeu que représente l'acceptation, par les futurs parents adoptifs, de l'héritage culturel des enfants, les diasporas pourraient « être ce tiers neutre entre les associations et l'administration, qui pourrait amener à décaler le regard et à prendre en compte des éléments jusqu'alors peu appréhendés, voire totalement occultés, dans le processus de sélection des parents ». Les participant-es ont donc encouragé les acteur-rices associatif-ves à prendre davantage en compte cette question.

Les associations issues des migrations, en particulier, pourraient contribuer à « transmettre les codes de la société d'accueil » pour « créer des conditions favorables » au « cheminement personnel des enfants adoptés », mais aussi à « renforcer les liens avec les familles et les associations d'adoption, ici et là-bas ».



L'équipe de Gbobètò, une des associations lauréates de Génération Climat, programme géré par le FORIM et la FNH, en soutien des jeunes engagés pour le climat et la solidarité.



TRAVAILLEUR-SES ET JEUNES DIPLOMÉ-ES ÉTRANGER-ES : FACILITER LES MIGRATIONS CIRCULAIRES

À la fin de leurs études, il est parfois difficile pour les étudiant-es étranger-ères de déterminer où s'installer pour se lancer dans la vie active. Si le retour dans le pays d'origine est une option, le manque d'opportunités en fait un choix aléatoire. Le fait de rester en France pose quant à lui des questions d'insertion dans une société où ils/elles ne sont pas forcément les bienvenus dans la durée.

Deux pistes sont à creuser : la structuration d'un accompagnement au retour pour les étudiants qui le souhaitent et la mise en place d'un soutien à la création d'entreprise ici et/ou là-bas. La création d'une activité entrepreneuriale partagée entre les deux pays apparaît comme une solution pertinente : elle favorise en effet l'accomplissement individuel, tout en contribuant à générer des bénéfices (emplois, revenus) pour le pays d'origine et à valoriser la formation reçue en France.

De tels projets stimulent les transferts de savoirs et compétences entre les deux territoires. Cela impose « d'adopter une logique de cerveau qui circule et de

dépasser la logique de cerveau qui fuit », résumait un participant à la JIM Nationale 2018. Pour cela, il est nécessaire d'autoriser la « migration circulaire ». Définie par l'Organisation Internationale des Migrations comme « le mouvement fluide de personnes entre pays, y compris le mouvement temporaire ou de long terme pouvant être profitable à tous ceux qu'il implique, s'il est volontaire et lié aux besoins de travail des pays d'origine et de destination », cette dynamique dénote « un engagement continu dans le pays d'origine et le pays d'adoption et implique généralement tant le retour que la répétition ». Il est donc indispensable d'adopter des mesures qui facilitent ce va-et-vient profitable aux deux pays, et d'ouvrir cette possibilité non seulement aux jeunes diplômé-es, mais aussi aux travailleur-ses migrant-es, y compris les moins qualifié-es, afin que ces échanges soient les plus nombreux et riches possibles. Cela implique une politique de régularisation et de visas permettant une véritable liberté de circulation, contribuant ainsi à créer des ponts structurants entre l'Europe et l'Afrique.

3. Les associations, opératrices de liens et leviers de changement

La possibilité enfin offerte, en 1981, aux personnes d'origine étrangère de créer et diriger des associations a suscité un véritable élan citoyen, à travers le lancement d'une foule de projets – culturels, sociaux, économiques, etc. La diversité des actions et leur qualité n'ont fait que croître, contribuant significativement à un mieux-vivre dans les pays d'accueil et d'origine.

Agir, du désir aux projets

La volonté de contribuer à un mieux-être social général

L'ouverture de la gouvernance associative aux personnes étrangères à partir des années 1980, a rapidement stimulé un grand nombre d'initiatives parmi les diasporas. Loin de faiblir, cet élan s'est au contraire étendu, structuré, renforcé. Cependant, un tel engagement n'est envisageable qu'une fois acquise une certaine stabilité – administrative, sociale, économique. Les personnes peuvent alors consacrer des moyens humains et financiers à des projets tournés vers les autres. Cela, d'une certaine façon, vient rendre concret l'un des enjeux du projet initial des migrant-es : trouver ou créer dans un autre pays les conditions d'une assistance matérielle aux proches resté-es au pays. Mais parfois, cette intention originelle vient s'étoffer d'une volonté d'agir dans et pour le pays d'accueil.

Lors de JIM régionale Normandie de 2017, les participant-es ont ainsi déclaré que « *pour s'inscrire dans la société française et normande, beaucoup de personnes des diasporas se sont investies dans des domaines très divers, mais surtout associatifs. Elles expriment ainsi leur souhait de participer au mieux-être social général.* »

Cette démarche, qui résulte souvent de rencontres avec d'autres acteur-rices locaux-ales, est le signe aussi bien d'une intégration en voie d'accomplissement, que du souhait de partager avec la société accueillante le fruit de cette intégration. En 2018, en Normandie toujours, après la projection d'un film tiré de la série documentaire « Histoires d'une nation », consacré notamment aux apports des migrants à la société française, un débat avait mis en lumière « *la participation des migrants et leurs investissements pour le développement économique et social du territoire* ». A rebours d'un discours toujours prégnant dans l'espace public, tendant à présenter les migrant-es comme des profiteur-ses de la générosité française, ces espaces d'échanges rappellent qu'ils/elles sont d'abord et même surtout les acteur-rices d'un mieux-vivre partagé, ici autant que là-bas.

Des champs d'action et des initiatives diversifiées

Les diasporas vivant en France sont à l'origine d'associations de solidarité internationale mais aussi d'associations orientées vers l'action locale. Leurs champs d'action ne sont pas les mêmes : à contextes différents, besoins différents. A l'international, elles investissent surtout « *des domaines tels que l'agriculture, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, la santé, la formation et l'éducation, la création d'activités économiques* », égrenait en 2017 l'étude « *Entrepreneuriat ici et là-bas* ».

Localement, elle mentionnait plutôt des « *projets liés au développement du territoire rhônalpin à travers des activités artistiques et culturelles, sociales et d'éducation citoyenne* », dans des champs aussi variés que l'aide aux personnes en difficulté, l'animation des quartiers, le soutien scolaire, l'assistance aux migrant-es, l'accompagnement des porteur-ses de projets, etc. Ainsi, précisait en 2019 Abdellatif Mortajine (Association Khamsa) à la JIM régionale de Nancy, « *les associations sont très actives dans l'action sociale de proximité et (...) cette solidarité s'exprime de façon inclusive, surtout dans les quartiers précaires* ».

Lors des différentes JIM régionales, de nombreux témoignages ont permis d'évoquer des projets mis en œuvre dans le cadre du PRA/OSIM, le Programme d'appui aux projets des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration géré par le FORIM et soutenu financièrement par l'AFD (lire encadré p. 49). La JIM régionale Hauts-de-France de 2017 a ainsi vu se succéder plusieurs témoignages de femmes ayant monté des projets. Maguy Barthaburu a « *monté un projet en République Centrafricaine pour redonner vie et mettre en mouvement les victimes de la guerre* ». Elsa Manekeng a quant à elle mis en place « *un projet au Cameroun pour aider les jeunes filles à se former, à créer une activité génératrice de revenus* ». En 2018, la JIM régionale Occitanie-Méditerranée a donné la parole à d'autres acteur-rices associatif-ves. Carole Keyanfe a créé l'association Second Life pour agir dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le cancer en Afrique, où elle avait observé « *un problème de déni des personnes qui sont malades* ». Sur place, l'association « *organise des conférences [pour sensibiliser] au cancer, ainsi que des dons de prothèses* ». En Centrafrique de nouveau, Bruno Baddi a fondé l'association l'Aïca dans le but « *de relancer l'économie [d'un village centrafricain] notamment avec un projet de pisciculture et d'agriculture, et de réduire le phénomène de migration des populations pour du travail* ». L'association Enfance et Malnutrition agit à Madagascar à travers une prise en charge intégrée (soins, travail éducatif) des problèmes liés à l'alimentation. Elle mène par ailleurs un projet de « *construction d'écoles et de centres de formations pour la population locale* » afin de pérenniser les projets mis en place.

En France, l'engagement associatif des diasporas consiste principalement en une action culturelle pour mieux faire connaître les pays d'origine (musique, gastronomie...), des activités d'animation (sportive, éducative...) dans les quartiers, l'accompagnement des personnes en difficulté (aide matérielle et alimentaire...), l'affirmation et la promotion des droits (soutien administratif, accueil des migrant-es, lutte contre les discriminations...). Le champ des luttes politiques, en revanche, est moins investi que par le passé. Les diasporas ont également à cœur de tisser des liens entre les territoires d'origine et d'accueil par le biais d'actions culturelles ou économiques. Lors de la JIM régionale Hauts-de-France de 2017, Honorine Ganhoule a présenté l'association R.E.I.N.E.S. de femmes ici & là-bas, à la double implantation franco-camerounaise. Ce réseau d'entraide internationale Nord et Sud met en synergie des associations et des

personnes porteuses d'initiatives économiques dans des domaines similaires ou complémentaires. A Lille, elle réalise ainsi une mission « *d'accueil, d'accompagnement et de suivi des femmes migrantes au niveau de leur parcours d'intégration et d'insertion* ».

L'une des forces de ces associations est de savoir tisser des relations avec une multitude d'acteur-rices dans le double espace, qu'il s'agisse d'homologues associatifs, d'institutions publiques, de collectivités locales ou d'entreprises. Elles plébiscitent également les réseaux (géographiques, thématiques, institutionnels) – dont le FORIM, qui réunit une large palette d'OSIM impliquées sur le terrain en France et dans les pays d'origine, est une illustration particulièrement riche. Cette démarche d'ouverture donne du souffle, enrichit les idées et les dynamiques, permet de partager les réflexions et les expériences, aide à se faire connaître, contribue à renforcer les projets.



LE PRA/OSIM – PROGRAMME D'APPUI AUX PROJETS DES ORGANISATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ISSUES DE L'IMMIGRATION

Lancé en 2003 et soutenu par le ministère des Affaires étrangères, le PRA/OSIM est un dispositif d'accompagnement, de cofinancement et de capitalisation des projets de développement local portés par les OSIM. Ce dispositif prévoit une enveloppe de 15 000 euros pour appuyer leurs microprojets de développement local dans les domaines de la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à un environnement amélioré, le développement économique, le développement rural et agricole et le développement social.

Depuis son lancement, le PRA/OSIM a appuyé environ 600 projets dans 34 pays, avec des résultats probants notamment en termes d'impacts réels sur les populations cibles, et de renforcement des capacités des OSIM porteuses de projets ainsi que de leurs partenaires locaux.

Une certaine approche du codéveloppement

Dans les années 1990, l'émergence du concept de codéveloppement a suscité un engouement certain. Pour les OSIM, l'usage de ce terme ne faisait que rendre plus palpables une ambition et des actions qu'elles mettaient en œuvre depuis plusieurs années déjà : « Associer les migrants sur le territoire français au développement de leurs pays d'origine », comme l'explique l'étude « Entrepreneuriat ici et là-bas ». Son emploi par les pouvoirs publics se doublait d'une autre finalité, dans laquelle les OSIM ne se retrouvaient pas forcément : l'aide au développement des pays du Sud à des fins de réduction des flux migratoires. Si, depuis, cette politique a montré ses limites, les associations ont continué à mettre en œuvre des actions de développement solidaire, sans autre objectif que de contribuer au mieux-vivre des populations locales.

Concrètement, le codéveloppement désigne un échange de territoire local à territoire local, via des réflexions croisées, des diagnostics partagés, le transfert de compétences, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques puis, de manière conjointe, le montage du projet, son financement, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. « Ce projet relève souvent d'un projet collectif car divers acteurs sont impliqués, du bénéficiaire au niveau local aux bailleurs de fonds au niveau international, en passant par des acteurs locaux, des ONG, des volontaires, des OSIM, des instituts de l'Etat, des collectivités territoriales », précise l'étude « Entrepreneuriat ici et là-bas ». La diversité culturelle des partenaires en présence est un élément de complexité. Aussi, poursuit le texte, « la double culture des OSIM est d'un apport majeur ». Le rôle de ces dernières est central puisque, du fait de leur ancrage dans les deux territoires, elles portent le projet au nom de l'ensemble des acteur-rices impliqués-es.

Ainsi, elles « développent des relations avec les institutions françaises en coopérant avec les ministères, les collectivités locales ou encore les ambassades de France ». Maîtrisant les codes culturels et la langue des deux territoires, elles peuvent notamment « faciliter les relations entre les associations locales et les services des ambassades ». Certaines d'entre elles obtiennent « un statut officiel en France et dans les pays du Sud, preuve de la reconnaissance dont elles bénéficient dans chacun de ces pays ».

Le rôle des OSIM consiste aussi à adapter précisément les projets aux besoins identifiés sur le terrain. L'objectif étant d'avoir un impact sur le territoire, elles s'appuient « sur des demandes ou attentes provenant des populations locales », via leurs « partenaires locaux tels que des associations locales, des communes », ainsi que sur « des diagnostics de terrain ». Cette démarche participative, différente de la politique d'appels d'offre des bailleurs de fonds, favorise « l'appropriation des projets par les populations et in fine leur succès ». Au final, pointe l'étude, « les OSIM constituent un atout indispensable dans la réussite du codéveloppement ».

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) creusent ce sillon. En Normandie, les acteur-rices réunies pour la JIM 2017 se revendiquaient de ce cadre global pour réunir institutions, étudiants, diasporas, entreprises et humanitaires afin de « lancer des projets économiques et sociaux (...) profitables à notre région et à cette Afrique si présente et visible ». L'optique est donc un codéveloppement total, avec des « projets économiquement et humainement gagnants-gagnants, et producteurs de nouvelles richesses pour l'autonomie et le rayonnement simultané dans le double espace ». La difficulté réside toutefois dans la mesure fine de ce double résultat escompté.

« la double culture des OSIM est un apport majeur(...) et un atout indispensable dans la réussite du codéveloppement »



Visite terrain au Cameroun d'un des projets financés par le PRA/OSIM, 2019

Des évolutions et des limites

Le renouvellement des thèmes d'engagement

L'apparition sur le devant de la scène, ces dernières années, de problématiques partagées à l'échelle planétaire, a fait naître de nouvelles préoccupations mais aussi de nouvelles mobilisations stimulées par la mise en évidence du lien local-global. Deux phénomènes en particulier sont auscultés, analysés et très débattus : les changements climatiques et les migrations internationales. Les diasporas sont concernées par l'un et par l'autre. Les conséquences du dérèglement climatique sont déjà extrêmement fortes dans un grand nombre de pays du Sud dont sont originaires ces diasporas. Les constats issus du terrain les amènent à prendre davantage en compte cet enjeu dans les projets mis en œuvre. Ce faisant, ils/elles acquièrent des compétences sur la question climatique – et plus globalement sur les sujets liés à l'environnement – et peuvent se rapprocher de dynamiques locales abordant cet enjeu en France. Ils/elles prennent donc une part de plus en plus active dans cette conscience citoyenne planétaire qui se fait jour, en connectant le territoire au monde par le biais d'initiatives locales s'inscrivant dans une perspective globale. Ils/elles sont rejoint-es par « *des jeunes issus des migrations ayant acquis de solides formations et un éveil écologique et citoyen* », a-t-il été indiqué lors de la JIM régionale Nouvelle-Aquitaine de 2018.

Le contexte migratoire touche également les diasporas de façon frontale. Touchées par l'arrivée d'un nombre accru d'exilé-es au cours des années passées, et par une dégradation des conditions d'accueil induisant des situations administratives incertaines, une grande précarité matérielle et des atteintes psychologiques parfois sévères, elles s'efforcent de mener des actions de soutien direct aux personnes et/ou de plaider auprès des pouvoirs publics. Le COSIM Auvergne-Rhône-Alpes aide ainsi à l'accueil des primo-arrivants depuis 2016. Quant au CONIF (Conseil des Nigériens de France), il a créé un dispositif visant à soutenir et accompagner les Nigériennes récemment arrivées sur le sol français (lire témoignage p. 30). En participant à un accueil plus organisé, de telles initiatives contribuent à apaiser les tensions que peut générer la présence de populations migrantes livrées à elles-mêmes. Parfois couplées à des actions de développement dans les pays d'origine, ces initiatives créent ou renforcent également les liens entre les territoires.

Femmes/hommes, jeunes/ancien-nés : un rééquilibrage nécessaire

Très présentes et actives dans la sphère associative, les femmes migrantes « *ont démontré leur capacité d'organisation et de citoyenneté au quotidien, qui servent aussi bien le pays qui les a accueillies que le pays d'origine* », a-t-il été souligné lors de la JIM sur la thématique « *femmes migrantes et citoyenneté* », en 2018. Malgré tout, ces femmes se heurtent à différents problèmes qui entravent une participation plus entière. En premier lieu, les contraintes domestiques brident en partie leur engagement en raison de la charge qu'elles représentent. « *Il faut réfléchir à des moyens et horaires pour qu'elles puissent participer* », lançait Yveline Nicolas (Association Adéquations) à la JIM nationale de 2018. En outre, on ne peut que déplorer « *l'invisibilité de leurs actions, une absence de reconnaissance qui entraîne un manque de moyens malgré leur volonté et leurs ambitions* ». En conséquence, les participant-es ont estimé que « *la prise en compte des femmes migrantes s'avère de plus en plus nécessaire* », et que « *des enveloppes spécifiques aux actions des femmes migrantes paraissent indispensables et justifiées dans tous les fonds concernant la migration et le développement* ».

La place des jeunes issu-es de l'immigration dans ce paysage associatif constitue une autre source de questionnements. « *Les contextes géo-écologique et géopolitique, le changement de mentalités et les évolutions des enjeux climatiques [les] poussent à plus d'engagement* », ont rapporté les participant-es de la JIM régionale de Nouvelle-Aquitaine. Mais leurs modes d'actions diffèrent de ceux de leurs aîné-es. « *Les premières et deuxièmes générations n'ont pas les mêmes pratiques en termes de modes d'intervention* », relevait Philippe Cabin (AFD) lors de la JIM nationale 2019. Or, interrogeait un participant, « *les anciens font-ils de la transmission ? Laissent-ils de la place aux jeunes ? Pas vraiment, et cela crée la crise du manque de bénévoles jeunes* ».

Présent à la JIM régionale de Nancy en 2019, Mike Attah, membre de la Coalition des associations ghanéennes de France (CAGEF), insistait sur « *l'importance du passage de flambeau des projets associatifs, pour certains à leurs descendants, et pour d'autres aux jeunes générations de bénévoles issus de l'immigration* ». Il faudrait selon lui favoriser « *un engouement autour d'une cause en s'appuyant sur le collectif, en transmettant des valeurs et des causes à défendre aux nouvelles générations de la diaspora, celles nées*



David Maenda Kithoko, jeune réfugié congolais et Président de l'Association Génération Lumière, JIM Nationale 2018

en France et celles qui arrivent ». Mais, interrogeait un participant à la JIM nationale 2019, « on demande aux jeunes de s'adapter aux codes, pourquoi les codes ne s'adaptent pas aux jeunes ? ». Il est recommandé notamment de promouvoir « une utilisation plus efficace des outils numériques – vidéo-conférence, Messenger, WhatsApp, Instagram, etc. – pour mieux s'adapter aux modes de communication des jeunes (...) et mieux les atteindre ». Sur le point plus précis du PRA/OSIM, un participant suggérait de « faire évoluer les règles du dispositif (...) en les simplifiant pour permettre aux jeunes de s'y retrouver, et que cela ne reste pas une affaire entre "anciens" ». Mais l'essentiel est sans doute de « ne pas imposer aux jeunes des dernières générations de la diaspora notre mode de fonctionnement à nous ». Et puis, a nuancé Abobikrine Diop, président du COSIM Provence-Alpes-Côte d'Azur, « il y a quand même une dynamique qui prend au niveau des jeunes. Les choses se font peut-être sous une autre forme, mais ça se fait quand même. (...) Il ne faut pas être pessimiste, (...) les jeunes trouveront des formes pour s'engager. »



Le soutien de l'AFD aux projets des diasporas

L'Agence Française de Développement (AFD) vient en appui aux projets des diasporas à travers deux programmes pilotés par le FORIM : le PRA/OSIM (Programme d'appui aux organisations de la société civile issues de l'immigration) qui permet de financer des micro-projets dans les pays d'origine, et le programme SMA (Structuration du milieu associatif) qui vise à renforcer les capacités et le plaidoyer des associations de la diaspora. A travers ce soutien financier, dont le montant a été réévalué en 2019, l'AFD reconnaît le poids de l'aide apportée par les migrant-es dans le développement, les transferts d'argent atteignant un montant trois fois plus élevé que l'aide publique au développement.

Chaque année, le PRA/OSIM contribue à la réalisation de plus de 75 micro-projets dans près de 30 pays, dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement ou encore de l'entrepreneuriat. L'Agence encourage aujourd'hui les acteurs de la diaspora à se tourner davantage vers les investissements productifs qui, au-delà de l'aide aux familles, favorisent des projets de plus long terme au profit des territoires. A ce titre, elle reconnaît la montée en compétences des OSIM grâce notamment à l'action du FORIM. L'AFD relève également que les jeunes générations inventent de nouvelles pratiques et intègrent d'autres champs d'engagement autour notamment du climat, des droits humains, des femmes, des jeunes, etc. L'enjeu est aujourd'hui de mieux coordonner les initiatives afin de progresser ensemble vers des objectifs partagés.

Au-delà de son rôle d'appui aux porteurs de projets, l'AFD a intégré en 2016 le thème des migrations à ses missions, reconnaissant en particulier les migrant-es comme des acteurs de développement et du double espace. Elle se saisit chaque année de la Journée internationale des migrant-es, pour mettre le projecteur sur le rôle des diasporas, notamment africaines, dans les pays d'origine.



L'ACTION VOLONTARISTE AU NIVEAU TERRITOIRAL : LE CAS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET DU CONSEIL DE VAL DE MARNE

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle s'est saisi de la solidarité internationale au début des années 2000, en apportant un soutien méthodologique et financier aux associations et aux collectivités du territoire souhaitant s'engager dans des actions solidaires, et en mettant en œuvres ses propres projets de coopération décentralisée. Constatant que les échanges ainsi créés permettent de faire tomber de nombreux barrières et préjugés de part et d'autre, le Département voit dans cette action « *un puissant vecteur de rapprochement entre les peuples* ».

Concrètement, cette politique volontariste a permis de soutenir 8 partenariats institutionnels, 25 opérations d'aide humanitaire et 1 051 projets axés sur l'éducation, la santé, le développement ou le champ social dans plus de 60 pays, principalement en Afrique sub-saharienne. L'adoption par les Nations unies des 17 Objectifs de développement durable a incité le Conseil départemental à apporter un coup de pouce financier supplémentaire aux projets s'inscrivant dans les thématiques ainsi mises en avant – parmi lesquels les projets liés aux questions migratoires.

Le Département de Meurthe-et-Moselle a par ailleurs conçu des programmes et dispositifs pour stimuler l'engagement de la population via le service civique et le bénévolat. Ainsi, la plateforme Internet « Place de l'engagement » (<https://engagement.meurthe-et-moselle.fr>) se présente comme un outil interactif permettant la mise en relation de personnes désireuses d'agir et de structures associatives. Ouvert à toute personne indépendamment de sa situation, ce dispositif peut constituer un tremplin vers l'intégration pour les personnes récemment arrivées en France. Sur ce modèle, les acteur-rices issu-es de l'immigration du territoire suggèrent la création d'une plateforme « E-Bénévolat Diaspora » dédiée spécifiquement à la mise en relation des associations et des migrant-es souhaitant s'engager.

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne, partenaire du FORIM depuis 2016, a de son côté développé le réseau partenarial Migrations et citoyenneté, et s'est emparé de la campagne « 10 mythes » pour l'animer à l'échelle territoriale.



Campagne « Migrations : partageons nos richesses » du Conseil Départemental du Val de Marne, en partenariat avec le FORIM

4. Investir et entreprendre dans le double espace

Si les transferts d'argent ont longtemps constitué un acte économique qui ne se considérait pas comme tel, les migrant-es s'impliquent désormais dans des projets à la finalité économique clairement assumée et revendiquée. Que ce soit ici ou là-bas, ils/elles sont à l'origine d'une nouvelle forme d'intervention dont l'objectif est clair : profiter durablement aux territoires.

Une approche qui s'affirme

La diversité des acteur-rices et des motivations

Les actions de solidarité internationale portées par les OSIM accordent une importance grandissante à la dimension économique, et plus particulièrement à deux types de démarches : les investissements productifs et l'entrepreneuriat. A ce titre, l'étude « Entrepreneuriat ici et là-bas » est riche d'enseignements sur les pratiques de la diaspora africaine. Ainsi, notait-elle d'après une enquête réalisée en Auvergne-Rhône-Alpes, « il y a un réel engouement pour l'entrepreneuriat au sein des diasporas africaines. 98,3 % [de leurs] membres se disent intéressés par l'entrepreneuriat. » L'étude faisait valoir un aspect culturel dans cet intérêt, expliquant qu'en Afrique, « l'esprit d'entreprendre est fort et y a toujours été assez développé, mais surtout dans l'informel, avec des commerces avant tout de subsistance ». Mais, constatait-elle aussi, « les entrepreneurs africains en général ne visent pas loin dans leur projet d'entreprise ». Le contexte, par ailleurs, est de plus en plus favorable aux projets économiques

portés par les diasporas. « De nombreux dirigeants africains mettent en œuvre des conditions idéales pour entreprendre sur leurs territoires, parfois avec des privilèges accordés à leur diaspora », en visant plus spécifiquement « le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire », signalait en 2017 Désiré Ngaleu, agroéconomiste, durant la JIM régionale Hauts-de-France.

Sur ce terreau fertile, on observe une éclosion de projets ici et là-bas. L'action des associations est principalement de deux ordres : la réalisation d'investissements productifs (essentiellement dans les pays d'origine) et l'accompagnement de porteur-ses de projets et d'entrepreneur-ses (en France ou dans les pays d'origine). Sur la question des investissements, l'enquête « Investissements productifs de migrant-es : mieux connaître pour mieux valoriser » réalisée en 2017 par le FORIM auprès de son réseau permettait d'affiner l'approche (lire encadré p. 55). Selon les éléments recueillis, « 64 % des sondé-es maintiennent des liens réguliers avec leur pays d'origine et y investissent, (...) et 28 % s'engagent dans les pays d'origine et de résidence, ou dans plusieurs pays ». En revanche, « seulement 8 % des sondé-es investissent dans le pays d'accueil ». Manifestement donc, « le lien avec les pays d'origine représente un intérêt particulier ».

L'entrepreneuriat – ou le désir d'entrepreneuriat – se développe d'une façon assez similaire. « De nombreux membres des diasporas africaines (...) peuvent, à moyen voire long terme, décider d'ouvrir leur propre structure, que ce soit ici en France ou dans leurs pays d'origine. D'après (...) notre enquête de terrain, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, 20 % des porteurs de projets sont soit salariés, soit cadres », précisait l'étude « Entrepreneuriat ici et là-bas ». En effet, « les salariés qui ont acquis un certain savoir-faire dans leurs domaines respectifs peuvent à court terme, pourquoi pas, monter une entreprise dans ces secteurs ». Les associations agissant à l'international (OSIM, ONG...) accompagnent ce mouvement via « la création d'emplois dans le cadre des projets de développement, la formation professionnelle (...), la dynamisation et la promotion de plusieurs circuits économiques, la mise en confiance et la valorisation des savoir-être et savoir-faire des bénéficiaires des projets, la mise en relation et le renforcement des acteurs liés au monde de l'entrepreneuriat ». Sur ce plan, les participants de la JIM nationale 2019 jugeaient qu'« il n'existe pas un antagonisme entre les actions privées et les engagements collectifs. (...) Au contraire, l'engagement entrepreneurial peut être au service du collectif. »

Parfois, le lien entre activité économique et engagement solidaire s'opère au sein même des structures associatives. Les participants de la JIM régionale Occitanie de 2017 ont affirmé que « pour pérenniser un projet, il est indispensable d'avoir plusieurs casquettes, à la fois militant associatif et entrepreneur. En effet, l'activité économique permet d'assurer la viabilité et la pérennité des actions sur le terrain (...) et de rompre cette dépendance vis-à-vis des fonds externes et publics. » Mieux encore, « le développement économique permet d'investir plus dans le social, de créer des emplois, de mettre en place des systèmes de santé, d'éducation, de protection sociale viables ». En guise d'illustration de cette démarche, Thanh Tong Nguyen, entrepreneur et fondateur au Vietnam de l'association Le Foyer de Bamboo, a expliqué lors de la JIM nationale 2017 comment il avait été amené à monter une activité économique, avec le soutien du PRA/OSIM, autour de « la production et la vente de plateaux-repas pour les entreprises », afin « d'avoir une source de financement régulière et d'acquiescer à terme une certaine autonomie financière » pour maintenir l'activité d'accueil et de soins dispensée aux enfants. « Actuellement, a-t-il ajouté, le restaurant du foyer apporte la moitié du budget du foyer ». Cette activité nouvelle permet en outre d'assurer « la formation professionnelle des jeunes dans les métiers de la restauration [et] la création d'emplois parmi les jeunes dans le foyer ».

Profils et parcours

Les projets entrepreneuriaux des migrant-es originaires d'Afrique gagnent spécialement en popularité parmi les jeunes. En Auvergne-Rhône-Alpes, « les 18-30 ans représentent la moitié des entrepreneurs des diasporas africaines (...) et dominent les entrepreneurs qui ont entre 30 et 50 ans et ceux de plus de 50 ans, (...) ce qui peut apparaître (...) comme le signe d'un élan d'entrepreneuriat au sein de celles-ci », annonçait en 2017 l'étude « Entrepreneuriat ici et là-bas ». L'élan est identique sur le continent africain où, après le combat politique des générations antérieures, « l'engagement [aujourd'hui] est plutôt économique-social », fut-il rapporté lors de la JIM nationale 2019.

Les progrès de la formation y sont pour beaucoup. « Beaucoup de jeunes issus des migrations ayant acquis de solides formations en France aspirent à s'en sortir par l'entrepreneuriat dans des secteurs porteurs dans leur double espace », indiquaient en 2017 les participant-es à la JIM régionale Nouvelle-Aquitaine. L'étude confirmait que

« les étudiants et jeunes diplômés sont les principaux porteurs de projet des diasporas africaines (26 %) et représentent près de 16 % des entrepreneurs. Ils devancent les salariés (16 %) et les inactifs (14 %) en termes d'intentions de création d'entreprise. » Parmi eux/elles, complétait en 2017 l'historien d'origine béninoise Amzat Boukari-Yabara lors de la JIM régionale Hauts-de-France, « beaucoup de jeunes migrants, sortis des grandes écoles pour certains, retournent en Afrique pour investir ». Toutefois, alertait-il, « dans les écoles de commerce, on leur apprend comment investir en Europe, en Asie, aux USA... mais pas en Afrique ! ». Le risque est de mal s'y prendre et de provoquer des dégâts, ce qui implique un accompagnement pour mieux aborder de telles démarches. A ces profils assez classiques s'en ajoute un autre, reflet d'un parcours différent : les demandeur-ses d'asile et réfugié-es récemment accueilli-es. Une évaluation du programme d'hébergement citoyen CALM (Comme A La Maison) mettait ainsi en évidence que « 70 % de personnes qui sortent du programme avaient trouvé un travail ou avaient un projet d'entrepreneuriat », grâce notamment « au décryptage des codes socioculturels de la société d'accueil ».

Outre les jeunes, les femmes font une percée remarquable dans les projets d'investissement et d'entrepreneuriat. Selon l'étude « Entrepreneuriat ici et là-bas », « les femmes entreprennent presque autant que les hommes, avec un rapport de 58 % contre 42 % pour ceux-ci. Cette belle performance est poussée par les femmes de 18-30 ans, qui, à elles seules, représentent 34 % des entrepreneurs des diasporas africaines. C'est la catégorie qui a le plus entrepris, toutes classes d'âge et sexes confondus ». En 2017, la JIM régionale Nouvelle-Aquitaine saluait « leur sens aigu des affaires, leurs capacités à résister aux difficultés et l'envie de réussir les projets qu'elles entreprennent ». La JIM nationale 2018 complétait le panorama en signalant qu'ici en France, « 36 % des femmes migrantes qui créent des emplois embauchent, contre 23 % pour les entreprises créées par des Françaises », alors même qu'elles sont moins diplômées que ces dernières. Mais certains obstacles se dressent sur leur chemin. Financiers tout d'abord : « Seulement 10 % des femmes migrantes bénéficient du fonds de garantie pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'initiative des femmes. Elles ne sont pas vues comme entrepreneures », déploraient les participant-es de la JIM Nouvelle-Aquitaine. Elles sont en outre « assez isolées, car il y a peu de réseaux de femmes entrepreneures migrantes ». Elles affrontent donc un « manque d'informations et de moyens pour convaincre sur leur projet ».

Des projets variés, dans différents domaines

Quand on parle d'investissement, on pense d'abord aux transferts monétaires. Or les diasporas pratiquent activement le transfert de savoirs. « *Comme les résultats de l'enquête le montrent, les migrant-es, constitué-es en associations ou non, s'engagent essentiellement dans le partage des connaissances/expériences, [pour] 84 % des répondant-es* », pointait en 2018 l'enquête du FORIM « Investissements productifs de migrant-es : mieux connaître pour mieux valoriser ». Les investissements financiers dans le cadre associatif ne sont pas absents pour autant : en Auvergne-Rhône-Alpes, ils sont pratiqués par 28 % des sondé-es.



Cérémonie d'ouverture du FEEFAD, organisé par l'OFAD au Cameroun en 2019

Les secteurs ciblés sont multiples, et varient suivant les régions. En Nouvelle-Aquitaine par exemple, la JIM régionale 2017 relatait que « *les domaines d'investissement les plus prisés sont l'import-export, le secteur du vin, l'agriculture, les nouvelles technologies, le conseil et l'accompagnement à l'investissement* ». En Auvergne-Rhône-Alpes, « *72 % des sondé-es mènent leurs activités dans le secteur de développement durable et 52 % mettent en place des activités génératrices de revenus et d'emplois* ». S'y ajoutent le domaine des nouvelles technologies (32 %) puis les secteurs scientifique (20 %), commercial (16 %) et immobilier (12 %).

De façon plus générale, on constate « *une forte tendance des jeunes d'aujourd'hui à investir dans un secteur à fort potentiel et en perpétuelle évolution : le numérique* ». À l'occasion de la session nationale de 2017, Désiré Ngaleu signalait que « *le secteur agricole semble être une "valeur sûre" aussi bien pour l'économie nationale que pour l'entrepreneur* », en raison notamment de « *l'accroissement de la population aujourd'hui* », et grâce à « *la disponibilité des ressources naturelles : terres, eau, soleil* ».

Des freins, mais des solutions chemin faisant

Les questions juridiques

L'une des premières entraves aux projets d'investissement et d'entrepreneuriat est de nature juridique. Pas toujours bien connue ni évaluée, elle est pourtant une source importante de difficultés. En 2017, l'étude « *Entrepreneuriat ici et là-bas* » relevait en effet que « *le cadre juridique et réglementaire (sa rigidité, absence et/ou méconnaissance) représente un facteur qui freine le développement des projets d'investissement ici ou là-bas* ». Outre une maîtrise parfois insuffisante des cadres juridiques dans les pays d'origine et d'accueil, se pose aussi la question de la stabilité de ce cadre et de son respect. Dans certains pays, la « *situation d'insécurité juridique provoque une situation de vulnérabilité pour l'entrepreneur, et ne favorise pas non plus une attractivité dans ces pays. Les questions juridiques et sociales peuvent être un frein à l'investissement là-bas si les autorités ne mettent pas en place des mécanismes pour faciliter l'investissement et lutter contre la corruption* », ont insisté les participant-es de la JIM régionale Normandie en 2017. Il est « *fondamental pour un investisseur d'avoir des règles juridiques et réglementaires stables, claires* », a-t-il été martelé lors de la JIM régionale Nouvelle-Aquitaine de 2017. André-Franck Ahoyo, directeur adjoint des Entretiens Eurafriens, fort de vingt années d'expérience de terrain, confirmait durant la JIM nationale de 2017 « *l'importance de la connaissance du corpus juridique du pays d'intervention, c'est-à-dire sur quel terrain on va investir* », car « *les droits n'influencent pas la stratégie mais permettent de diminuer les risques* ». Lors de la JIM régionale 2017 de Nouvelle-Aquitaine, Jacques Brice Momonougui, président du club OHADA, organisation panafricaine créée en vue d'assurer la sécurité juridique et judiciaire des affaires pour les investisseurs et les entreprises, a présenté « *les facilités mises à la disposition des investisseurs (...) pour libérer l'esprit d'entreprise des jeunes africains, mais aussi faciliter l'investissement dans l'économie africaine des jeunes issus des migrations, aussi bien intra-africains que Nord-Sud* ». Ainsi, a-t-il expliqué, « *les règles ont été rendues communes aux différents pays membres de l'OHADA, ce qui facilite la circulation de l'information et la stabilité dans l'investissement* », mais aussi « *la construction de partenariats et la mobilité dans le double espace* ». Cependant, notait André-Franck Ahoyo, « *la difficulté réside dans l'application de la loi et l'impartialité de la justice. C'est un élément important dans l'arbitrage fait par les investisseurs* ».

Le point noir des financements

Eternel nerf de la guerre, l'argent demeure une préoccupation centrale pour les porteur-ses de projet et les entrepreneur-ses. En 2017, l'étude « Entrepreneuriat ici et là-bas » rapportait que « plus de 42 % des sondés estiment être inquiets concernant le financement de leurs projets entrepreneuriaux ». Certes, les transferts monétaires peuvent être mutualisés et canalisés vers la mise en œuvre de projets d'investissement, mais c'est insuffisant. Et les dispositifs de financement classiques ne sont pas toujours accessibles. L'étude soulignait ainsi que « l'accès au crédit est nettement plus aisé en Europe qu'en Afrique, où la plupart des structures de financement exigent un nombre considérable de garanties (...) et pratiquent des taux d'intérêt très élevés, qu'elles justifient par un risque plus élevé ». De plus, « le taux de bancarisation en Afrique reste faible dans de nombreux pays, et les porteurs de projet n'ont pas la culture du crédit à des organismes ou institutions financières ». En fin de compte, « moins de 20 % en moyenne du fonds de roulement du secteur privé en Afrique provient des banques commerciales ». Boubacar Sagna, fondateur de la plateforme Yenni.org, mutuelle de couverture santé pour les familles de la diaspora sénégalaise, concluait, à la JIM nationale 2017 : « Il faut savoir chercher l'argent là où il est. »

Où est donc cet argent ? La solution la plus accessible est sans doute la microfinance, qui « se fait de plus en plus une place en Afrique – mais souvent le crédit se fait plutôt entre proches, et le fonds de roulement est surtout alimenté par les bénéfices réinvestis et par les marchés de capitaux », poursuivait l'étude. Boubacar Sagna a mis l'accent sur la « multitude de moyens de financement solidaire, comme microDON, une entreprise solidaire d'utilité sociale (...) suscitant l'engagement solidaire des personnes physiques et morales en contribuant à l'arrondi en caisse, à l'arrondi sur salaire ». D'autres solutions encore ont été imaginées ces dernières années. Présent dans 176 pays, Babyloan se présente comme un site de financement participatif au profit du micro-entrepreneuriat. « Babyloan travaille avec des structures partenaires pour le financement des projets des locaux, tout cela dans une logique d'accompagnement », expliquait à la JIM nationale 2017 Anaïs Moraud, chargée de projets. La plateforme Afrikwity, quant à elle, est dédiée à « l'investissement dans les start-ups et PME africaines », exposait son fondateur Thameur Hemdane.

*« Il faut savoir
chercher l'argent
là où il est. »*

Visant à « canaliser une partie de l'épargne de la diaspora africaine, évaluée à cinquante milliards d'euros, vers les projets à forte valeur ajoutée en Afrique », elle propose aux « particuliers, notamment les diasporas et les amoureux de l'Afrique, d'investir dans l'économie productive ». Soucieuse de faciliter et sécuriser les opérations d'investissement, elle a également créé « une plateforme digitale permettant de faciliter les transactions et la signature des documents juridiques relatifs aux opérations d'investissement et de levée de fonds ».

Les investisseurs et entrepreneur-ses ne sont pas réduits uniquement à ces solutions alternatives. Certaines grandes institutions comme la Banque mondiale, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) ou le FIDA (Fonds International de Développement Agricole), s'efforcent ainsi de faciliter l'accès aux financements. Boubakar Dione, directeur juridique de BPI France (Banque publique d'investissement), déclarait lors de la JIM nationale 2017 que « les ressources financières existent la plupart du temps, seulement il manque souvent une structuration de l'offre », à laquelle s'ajoute « la faiblesse des fonds à destination des TPE ». La BPI a donc été « chargée par l'Etat de piloter un fonds d'investissement dédié à l'Afrique ». Mais, affirmait Boubakar Dione, l'un des principaux enjeux réside dans « l'accompagnement non financier » via « un coaching personnalisé des porteurs de projets » ou encore la labellisation d'un « réseau d'acteurs aptes à appuyer les initiatives sur le terrain ». La JIM nationale 2018 faisait remonter une autre proposition à l'adresse du FORIM : la création d'un PRA/OSIM spécifique pour les femmes migrantes afin de soutenir leurs dynamiques d'entrepreneuriat.

Une information et un accompagnement à renforcer

Autre manque important pour celles et ceux qui veulent agir sur le terrain par l'entrepreneuriat ou l'investissement : pouvoir disposer des bonnes informations et d'un accompagnement adapté. La JIM régionale 2018 en Occitanie-Méditerranée soulignait que « l'information n'atteint pas une bonne majorité des jeunes porteurs de projet qui retournent dans leur pays d'origine, investissent leurs propres fonds et, pour beaucoup d'entre eux, échouent faute d'accompagnement, d'expérience et de

ressources à leur disposition ». L'étude « Entrepreneuriat ici et là-bas » signalait que les préoccupations exprimées par les diasporas africaines désireuses d'entreprendre étaient « liées à l'accompagnement pour environ 37 % ». Et si « près de 70 % des sondés se [disaient] prêts à être accompagnés par des structures spécialisées, (...) environ 47 % [n'avaient] jamais encore bénéficié d'appui d'une quelconque structure d'accompagnement ou de financement ». Pourtant, des structures ou dispositifs existent pour épauler ces acteur-rices – en sachant que « chaque phase exige son propre accompagnement », a-t-il été souligné lors de la JIM nationale 2017. En Europe, reprenait l'étude, « il y a une grande panoplie d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises », et « de plus en plus cela se développe en Afrique. (...) Certains gouvernements africains ont mis en place des outils en termes de formation et d'encadrement à la création d'entreprise. Mais (...) on manque encore de structures de ce genre. »

A l'écart des réseaux institutionnels, les acteur-rices associatif-ves se dotent de structures *ad hoc* pour accompagner ces porteur-ses de projets d'un autre genre. Lors de la JIM nationale 2017, Landry Djimpe, associé au cabinet de conseil Innogence actif à Abidjan et Paris, a ainsi présenté le REDA (Réseau des entrepreneurs de la diaspora africaine), une « plateforme d'échanges sur les parcours des entrepreneurs en France et Afrique » qui « fédère les entrepreneurs de la diaspora et mutualise les bonnes pratiques » et s'insère dans une « stratégie de l'innovation vers le continent africain ». L'année suivante, au cours de la JIM régionale Occitanie-Méditerranée, Alice Palou a exposé le travail de l'association Acacia dont l'action comporte plusieurs axes, dont « un pôle insertion et formation pour les migrants de la région. Pour l'investissement là-bas, l'association accompagne des porteurs de projets sur des actions sociales au Sénégal, au Cameroun, en Centrafrique et au Maroc ».

Face aux difficultés particulièrement vives qu'elles rencontrent, les femmes entrepreneures plaident pour un accompagnement et un appui spécifiques. Face aux « banquiers et leurs stéréotypes », il est nécessaire notamment de nouer des partenariats avec des structures de microcrédit. Sur ce plan, l'OFAD, fédération d'associations et d'entreprises dirigées par des femmes africaines de la diaspora, propose de « marrainer les porteuses de projet » en se portant garante solidaire, ce qui facilite l'accès aux prêts. Le plus important, concluait la JIM nationale 2018, est de « développer (...) et cultiver les réseaux ».

Une chose est certaine : la mise en œuvre de projets viables exige aujourd'hui une volonté, de la créativité et des efforts de la part de l'ensemble des acteur-rices concerné-es, ainsi qu'une bonne articulation entre eux/elles, pour permettre aux entrepreneur-es d'atteindre leurs objectifs et aux territoires d'en tirer des bénéfiques. La crise économique liée à la pandémie de Covid-19, en rendant cet impératif plus prégnant encore, contribuera peut-être à accélérer le mouvement...

➤ LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS, UN HORIZON À DÉFRICHER POUR LE FORIM

Lors de la JIM 2017, le FORIM avait souhaité mettre en valeur la question des investissements productifs, constatant d'une part que « les investissements des migrant-es ont un énorme potentiel pour contribuer positivement au lien entre la migration et le développement », et d'autre part que « de nombreuses politiques au niveau international (...) mettent en avant la pertinence de faciliter et de stimuler les diverses formes d'engagement de la diaspora ».

En amont de la JIM, le FORIM avait réalisé une enquête afin de mieux appréhender les pratiques de ses membres dans ce domaine : les types d'investissements, les secteurs privilégiés, les pays ciblés, mais aussi les réussites, les enjeux et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de ces initiatives. Ce travail révélait que, pour ce qui concerne le réseau, les investissements des migrant-es concernent d'abord le partage des expériences, connaissances et savoir-faire acquis ici, leur permettant de porter l'innovation dans leurs pays d'origine. Le premier investissement est donc d'ordre intellectuel plutôt que financier. L'enquête soulignait également que les principaux secteurs concernés par ces investissements sont le développement durable et les activités génératrices de revenus. Mais elle évoquait aussi toute une série d'obstacles freinant la mise en œuvre de ces projets d'investissement, en particulier « le manque d'information sur les besoins de la région/communauté et sur les opportunités d'investissement dans les pays d'origine, et le manque de financement ».

Au cours des JIM régionales de 2017, les OSIM ont manifesté le souhait d'être davantage accompagnées par le FORIM dans cette direction encore nouvelle. Le dispositif du PRA/OSIM y apporte une première réponse à travers le soutien à des projets de développement local (développement économique, création ou développement d'entreprises, activités génératrices de revenus, formation professionnelle). Un nouveau chapitre à écrire, et une évolution à suivre...

LE PRIX MADIBA

Souhaitant rendre hommage à Nelson Mandela, symbole de la paix et de la réconciliation pour le monde entier, mais également à sa précieuse contribution au combat pour la non-discrimination et l'intégration, le FORIM a lancé le Prix MADIBA. Chaque année depuis 2016, il vient récompenser les initiatives portées par des personnes et Organisations de Solidarité Internationale issues de l'immigration dans les domaines du codéveloppement, de l'inclusion sociale et professionnelle, du vivre-ensemble, de la cohésion sociale et de la citoyenneté, mises en œuvre en France et/ou dans les pays d'origine des migrant-es.

A l'honneur des trois Journées Internationales des Migrant.e.s., les initiatives lauréates récompensées ont été :

En 2017 :

Ensemble pour l'Espoir et le Développement, Actions Solidaires France – Sénégal, EthicPhone, ULTRA O'RIZON ANIMATION

En 2018 :

Théâtre Ombres et Lumières, La Fabrique Nomade, Je respecte ma ville, Association « Agir Ensemble »

En 2019 :

Les associations Génération Lumière, L'association Mouvement des étudiants et jeunes comoriens de Lyon (MEJCL), et deux personnes, Ousmane Bah, Marie-Paule BABLI







Conclusion



Chadia ARAB

Vice-présidente FORIM et membre du réseau IDD

Repenser le monde avec les migrant-es

Se représenter les migrant-es, mieux les connaître et les reconnaître dans leurs actions, dans leurs statuts, dans leurs identités, dans leur double appropriation des territoires (ici et là-bas).

S'engager, trouver sa place quand on est femme, trouver sa place quand on est jeune.

Rencontrer, se rencontrer, se mélanger.

Se rendre mobile, avoir le droit à cette mobilité, se battre pour cette liberté de circulation, se battre pour faire ensemble, combattre les préjugés.

Agir pour le droit, pour l'égalité, l'égalité entre les femmes et les hommes, pour la justice sociale, pour la démocratie et la liberté.

S'engager auprès des plus précaires, la crise de la Covid ayant atteint de façon exacerbée les étudiant-es étranger-ères, les *chibanis* des foyers (personnes âgées migrantes), les femmes.

S'enrichir personnellement, s'enrichir collectivement, porter la voix des migrant-es, réussir à s'entendre sur cette voie, faire projet commun, faire citoyenneté.

Transférer de l'argent là-bas, participer à la vie de la cité ici, investir au pays et investir ici. S'investir.

Se sentir d'« ici » sans occulter le « là-bas ». Faire là-bas pour se sentir reconnu ici.

Être solidaire en France, dans sa ville, dans son quartier, parmi sa communauté, chez son voisin, dans une

proximité sociale et géographique – car « *d'ailleurs nous sommes d'ici* » pour reprendre le slogan d'un collectif.

Être solidaire dans son pays d'origine, dans son village, dans sa famille, dans un lointain-proche.

Des territoires disjoints mais qui, par des actions citoyennes des migrant-es ancrées dans le double espace, crée un entre-deux, un continuum spatial.

Faire connaître cette multiplicité d'actions.

Reconnaître cette diversité, cette richesse qui font la France.

Faire monde, penser mondial, là où les frontières nous enferment dans un entre-soi, là où les murs nous empêchent de nous mélanger et d'apprendre de l'Autre, de comprendre cet autre et de nous enrichir de lui/elle.

Patrick Chamoiseau rappelait que « *ta différence, ton expérience, n'est pas quelque chose qui me menace. C'est le mouvement d'un autre devenir dans lequel il m'est possible de puiser (ou de refuser de puiser) une part de mon propre devenir.* » D'une certaine façon, l'écrivain nous dit là que l'accueil de l'Autre c'est aussi l'accueil de soi, et que nos destins sont finalement liés. C'est aussi ce que Mike Attah, membre du CAGEF et référent Jim 2018-2020, évoque lorsqu'il nous dit « *le migrant n'est pas un étranger sur la terre, il est l'un des nôtres.* »

Les chemins tracés par le FORIM sont multiples et complexes. Mais c'est aussi cela qui fait sa richesse, tel un miroir grossissant de ce monde. C'est ainsi que l'acceptation du brassage, l'intégration de l'expression célèbre et simple « *il faut de tout pour faire un monde* », l'assimilation par tous-tes que des migrant-es qui circulent, c'est un monde qui bouge et qui se transforme, tout cela nous donne à voir un autre monde, celui où la justice, l'égalité, la liberté, la démocratie ne sont pas des vains mots, et où les migrant-es contribuent à rendre ces mots réels et concrets. Et reconnaître que dans toute l'histoire de l'humanité ce sont ces grands déplacements qui ont fait, font et défont le monde d'aujourd'hui.

Les JIM du FORIM sont des moments intenses de regroupement qui permettent d'échanger, de réfléchir, de penser les migrations, de repenser un devenir commun. C'est l'occasion, tout en répondant à la Journée internationale des droits des migrant-es, de mettre en lumière des problématiques liées aux migrations et à la solidarité internationale.

Thierno Camara, qui a présidé le FORIM, évoque les JIM comme un espace « *pour mieux mobiliser, alerter, unir et agir pour la reconnaissance et la défense de ces droits dans un monde de crises (politiques, identitaires, environnementales,*

sanitaires..) qui ne protège plus personne, ni aucun Etat. Un monde où la solidarité reste indubitablement le seul refuge. »

Les débats sont nombreux lors des JIM. Les idées reçues, les stéréotypes, les mots, les représentations, les discours, sont décortiqués, analysés, déconstruits, reconstruits, pour tenter d'approcher la vérité sur les migrant-es et les migrations. L'une des tensions qui existe aujourd'hui, c'est le fossé entre d'un côté les discours d'une société civile qui parfois s'indigne et porte un plaidoyer sur la liberté de circulation, et de l'autre les orientations stratégiques et politiques des Etats en matière de migration. Circuler entre deux territoires permet aux migrant-es de s'engager sur le double territoire. Alors que la politique sécuritaire menée aujourd'hui par les pays du Nord contraint cette mobilité. Khady Sakho, ancienne présidente du FORIM, nous rappelle que la feuille de route entre l'Union européenne et l'Afrique reste centrée sur la gestion des flux migratoires : « *L'UE, en matière de mobilité, ne propose que les partenariats pour la mobilité, qui restent à ce jour des instruments de gestion des flux, imposés par cette approche globale obligeant à traiter des questions de migration et développement en même temps que du contrôle des frontières. C'est la règle de la carotte et du bâton !* »

C'est pour aller à contre-courant de cette seule réponse par la gestion des flux que le FORIM a publié en octobre 2019, à l'occasion du débat parlementaire sur l'immigration, une tribune intitulée « *Le FORIM dit stop aux idées reçues sur les migrant-es* ». Tribune qui reconnaît que les migrations sont une source de richesse et de liens entre les territoires, permettant d'agir en termes de développement humain et d'aide au développement, et qui souligne que les enjeux liés au changement climatique, au développement économique et social, aux droits humains, à l'égalité entre les femmes et les hommes, appellent des réponses d'envergure, déconnectées de la gestion des flux migratoires mais liées à la dignité humaine.

Enfin, le travail que réalise le FORIM sur la reconnaissance de la richesse des migrations, auquel les JIM contribuent dans leurs réflexions, ne doit pas s'inscrire dans un monde manichéen et binaire. En proposant une lecture des richesses des migrations, il ne s'agit pas d'opposer les personnes migrantes entre elles. Les parcours migratoires dans leur pluralité sont autant de richesses à valoriser par la France. L'idée, trop souvent soumise par les médias, de séparer les « bon-nes » migrant-es et les « mauvais-es » migrant-es, ou les vrais demandeur-ses d'asile et les migrant-es économiques, ne correspond pas aux valeurs défendues au sein du FORIM. Lutter contre un stéréotype par un autre n'est pas notre volonté, au contraire.

Ces indésirables migrant-es sont des hommes et des femmes dits « essentiel-les », les premier-ères au front pendant la crise de la Covid. Patrick Chamoiseau rappelle encore une fois, en paraphrasant la fameuse expression de Michel Rocard mais cette fois-ci à contre-courant, que « *la vocation d'une Nation est ici d'accueillir toute la misère du monde dont la rendent comptable son expérience, son ampleur fondatrice, sa décence historique ! ... Faire pays de ce monde, richesse de ces misères, ce sont les nôtres...* ». Finalement il nous donne à voir cet impensé que les migrant-es, riches ou pauvres, perçu-es comme « intégré-es » ou non, ayant « réussi » ou non, font avant tout partie intégrante de nos sociétés et ne sont que le reflet d'un « nous » en construction. Jean-Charles Ahomadegbe, ancien président du FORIM renvoie, à juste titre, que les migrants sont des êtres humains avant tout : « *Il nous appartient de nous servir de la célébration de cette journée, pour rappeler inlassablement le rôle important du migrant dans la vie de la cité, pour qu'enfin, un jour, dans ce pays, il n'y ait plus ni autochtones, ni migrants, mais juste des êtres humains !* »

Absent-es, invisibles, indésirables, voire misérables, c'est ainsi que sont parfois si mal nommé-es les migrant-es. Or, ils/elles sont bien présent-es et ont été en première ligne lors de la crise sanitaire. Ils/elles ont été, dans leur diversité, ces « *fournis d'Europe* », pour reprendre l'expression d'Alain Tarrius, c'est à-dire ces travailleur-ses dit-es essentiel-les mobilisé-es pour tenir tête à la crise.

Eux et elles, ce sont ces éboueurs, femmes et hommes de ménages, aides-soignant-es, caissier-ères, etc. Eux et elles, ce sont aussi ces étudiant-es étranger-ères qui assument un petit travail précaire (*Uber Eats* pour ne citer que cet exemple).

Ces femmes et hommes, en plus de travailler pour permettre la vie « presque normale » des autres, ont travaillé aussi pour les leurs, leurs communautés ici en France, tout en agissant dans leur société d'origine. Il nous faut reconnaître leur action, leur citoyenneté active et transnationale là-bas et ici, et particulièrement dans une France aux multiples visages, qui nous rendent quotidiennement plus riches.



Illustration de couverture
“Off the Staff”

« Les 4 Saisons » oeuvre célèbre de Vivaldi, interprétée graphiquement par l'artiste et designer américain, **Nicholas Rougeux**, installé à Chicago.

Chaque point représente une note sur la partition. La force de chaque note est indiquée par la distance à partir du centre de l'image, alors que le moment où la note est jouée est donné par l'angle à partir de la position à 12h sur le cercle. La taille de la note indique sa durée. La couleur de chaque point est différente selon l'instrument de l'orchestre. Les 4 cadrans de l'image représentent les 4 mouvements de l'oeuvre de Vivaldi : Printemps, Eté, Automne, Hiver.

Nicholas Rougeux crée des oeuvres originales depuis 20 ans et interprète graphiquement et visuellement une grande variété de sujets scientifiques, littéraires, musicaux, créant ainsi des passerelles inattendues, des “migrations” entre des univers différents.

Recréer, revisiter, explorer la singularité de chaque expression humaine nous a semblé un merveilleux symbole des identités recomposées dont l'humanité s'enrichit au travers des migrations.

Tous nos remerciements à l'artiste pour nous avoir permis d'utiliser son oeuvre pour illustrer notre document.

Edition FORIM - Décembre 2020

Responsable de publication :
Mackendie Toupuissant, *Président du FORIM*

Coordinatrice du projet éditorial :
Pierangela Fontana, *Chargée de communication, FORIM*

Membres du copilotage du document de synthèse :
- *Administrateurs :* Mike Attah (CAGEF), Aboubakar Lalo (CONIF), Jean-Charles Ahomadegbe (CBF)
- *Equipe technique du FORIM :* Nicolas Laurent, Benoit Mayaux, Gisèle Toaly, Lamine Traoré

Rédaction de la synthèse :
Raphaël Mège - bouldegomme@free.fr

Design graphique et mise en page :
Samy Kahia - www.alkantara.fr

Crédits Photos :
Angela Sept, Pierangela Fontana, Omar Lopez, Unsplash
Tous droits réservés

Oeuvre artistique p29 : « Zone grise »,
Jean-David Nkot/AFIKARIS

Un remerciement spécial à Mike Attah, référent de la Commission JIM et administrateur du CAGEF et du FORIM, et à tous les porteurs, partenaires et participant.es aux Forums Régionaux :

- JIM 2017 : COSIM Hauts-de-France, COSIM Auvergne Rhône-Alpes, COSIM Normandie, COSIM Aquitaine, COSIM Languedoc-Roussillon

- JIM 2018 : COSIM Nouvelle Aquitaine, COSIM Auvergne Rhône Alpes, COSIM Normandie, Organisation des femmes de la diasporas africaine, COSIM Occitanie Méditerranée

- JIM 2019 : Conseil des Béninois de France (CBF), Conseil des Nigériens de France (CONIF), COSIM Auvergne Rhône-Alpes, COSIM Nouvelle Aquitaine, COSIM Bretagne

Avec le soutien, pour le Prix Madiba, de :
Conseil Départemental du Val de Marne,
Radio France Internationale,
Culture & Développement,

Avec le soutien principal de :





FORIM
14 Passage Dubail
75010 Paris

form@form.net

www.form.net

